

**Université
des Antilles**



**Procès-verbal du
Conseil d'Administration
du 24 avril 2018**

Conseil d'Administration

Mardi 24 avril 2018 à 9 heures en GUADELOUPE

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRESIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	P
	BERTIN-ELISABETH	Cécile	PR	972	P
	CESAIRE	Raymond	PR	972	Proc
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	P
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	P
	NAGAU	Jimmy	MCF	971	P
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	P
	COLOT	Serge	MCF	972	P
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	P
BIATOS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	P

	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	KIMBOO	Karine	BIATSS	972	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Etudiants : 4	LARROUY	James	Etudiant	971	A
	AGAPE	Kéiza	Etudiant SUPPLEANT	971	A
	TRESFIELD	Steeve	Etudiant	972	P
	GABOURG	Raïssa	Etudiant	972	P
Personnalités Extérieures : 10	PENCHARD	Marie-Luce	Conseil Régional	971	P
	NELLA	Aurélie	CTM	972	P
	GATIBELZA	Josiane	Ville Universitaire	971	P
	BRAVO-PRUDENT	Arlette	Ville Universitaire	972	Proc
	KECLARD	Lisiane	Personnalité extérieure	971	P
	ALICE	Jean	Personnalité extérieure	971	P
	NAGAPIN	Henri	Personnalité extérieure	971	Proc
	THOUARD	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	Proc
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	A
	MORINIÈRE	Max	Personnalité extérieure	972	A
Invités de droit	FOURAR	Mostafa	Recteur	971	P
	JAN	Pascal	Recteur	972	REPRESENTE PAR M-J ROBERTIN-DESROC

	MALHEY	Bruno	Directeur Général des Services	Administration Générale	P
	RINALDO	Lysiane	Agent Comptable	Administration Générale	A
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration Générale	P
	GARNIER	Gladys	DAJ	Administration Générale	A
	LAPLAIGE-AURIAULT	Charline	Adjointe DRH Resp. PGAFP	Administration Générale	A
	AUDEBERT	Christophe	DGSA	Administration Générale	A
	EPAMINONDAS	Angéla	Cheffe de Cabinet	Administration Générale	P
Invités	MERIL	Alex	Vice-président du Pôle Guadeloupe	971	P
	JOSEPH	Philippe	VP délégué à l'innovation pédagogique	Administration Générale	P
	MOLINIE	Jack	Vice-président délégué à la répartition des moyens	Administration Générale	P
	ROBERTIN-DESROC	Marie-Jacqueline	Rectorat MTQ	972	P
	DELACOURT	Philippe	Rectorat GPE	971	P
	CHOLET	Stéphane	VP étudiant Etablissement	971	P

Conseil
d'Administration
24 avril 2018 à 9h en
Guadeloupe

**Ordre du
Jour**

- 1. Propos liminaires du Président**
- 2. Approbation du RD du CA du 07 03 2018 (vote)**
- 3. Affaires budgétaires et financières : (vote)**
 - a) Répartition 2018 des moyens entre les pôles ;
 - b) BR1 2018 ;
 - c) FSDIE 2018 de l'U.A. : augmentation du montant ;
 - d) Paiement facture BOIS JOLI.
 - e) Avances à réaliser aux personnels extérieurs à l'établissement dans le cadre d'ERASMUS et des contrats de recherche et de coopération avec les États de la Caraïbe : vote de la motion dérogeant à la GAOM.

4. Affaires institutionnelles : (vote)

Projet stratégique de l'Université des Antilles

5. Affaires juridiques : (vote)

Elections professionnelles du 06 décembre 2018 : décision portant sur les parts respectives d'hommes et de femmes composant les effectifs pris en compte au 1^{er} janvier 2018 pour le renouvellement du Comité Technique de l'université des Antilles.

6. Affaires ressources humaines : (vote)

- a) Poste BIATSS – rehaussement de poste ;
- b) Primes de Charges Administratives 2017/2018 ;
- c) Charges de mission.

7. Questions diverses.

(Début de la séance à 9h05)

1- PROPOS LIMINAIRES

M. le Président Eustase JANKY – Je voudrais tout d'abord vous remercier de votre présence (26/30 dont 3 procurations). Je suis très heureux d'accueillir Monsieur le Recteur de la Guadeloupe, Monsieur Mostafa FOURAR. Monsieur le Recteur de la Martinique vous prie de l'excuser, il a une visio-conférence avec le Ministère et n'a pu se libérer mais il aurait été très heureux d'être parmi nous. Je remercie Madame ROBERTIN-DESROC qui nous fait le plaisir d'assister à la réunion du Conseil d'Administration et Monsieur DELACOURT qui est toujours présent avec nous. Merci beaucoup, merci chers collègues. Je passe la parole à Monsieur Mostafa FOURAR qui va se présenter.

M. Mostafa FOURAR (*Recteur de Guadeloupe, Chancelier des universités*) – Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, bonjour. Je voudrais simplement exprimer ma satisfaction, mon plaisir d'être parmi vous aujourd'hui. Depuis ma nomination le 14 février, il y a eu un conseil auquel je n'ai pu malheureusement participer, étant en déplacement pour la réunion de Recteurs. Je m'appelle Mostafa FOURAR, je suis d'abord Professeur des Universités, plus exactement Professeur à l'école des Mines de Nancy où j'ai enseigné essentiellement la mécanique des fluides, la mécanique des milieux continus pendant un certain nombre d'années, puis je suis parti à Châlons-en-Champagne pour diriger les Arts et Métiers de Châlons-en-Champagne avant d'être nommé Recteur de la Réunion de 2009 à 2013. Je crois savoir que c'est la première fois qu'on nomme un Recteur en Guadeloupe avec une expérience domienne en particulier. C'est encore plus intéressant quand on peut comparer parce qu'en réalité, il y a des différences très importantes d'un DOM à l'autre. En 2013, quand j'ai quitté le Rectorat, je suis rentré sur NANCY pour diriger l'ENSEM (Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique). Je bouclais ma cinquième année quand j'ai été sollicité pour une nouvelle orientation en tant que Recteur chancelier des universités de l'académie de Guadeloupe. Je disais à l'instant au V/P de la Guadeloupe que je n'ai pas encore eu l'occasion de faire de sortie de visite de laboratoire ou autres ; je verrai avec le Président de

l'université quels sont les dispositifs à valoriser ou à faire connaître. En tout cas, en tant qu'universitaire, je suis toujours ouvert à des visites de terrain.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur le Recteur. J'espère que vous pourrez vous libérer pour être plus souvent avec nous.

M. Mostafa FOURAR (*Recteur de Guadeloupe, Chancelier des universités*) – Avec plaisir.

M. le Président Eustase JANKY – Les Recteurs ont leur réunion au début de chaque mois. Nous tâcherons de nous organiser pour éviter de mettre le Conseil d'Administration la première semaine, sauf cas exceptionnel. Nous ferons en sorte que les deux Recteurs seront présents avec nous. Monsieur JAN s'excuse, il tenait à être avec nous aujourd'hui, malheureusement cette réunion de dernière minute l'en a empêché.

Nous allons commencer ce Conseil d'Administration de l'Université des Antilles. Avant de noter les questions diverses, je vous demanderai de vous limiter à deux questions par personne pour permettre aux étudiants de s'exprimer. Quand il y a trop de questions, le Conseil d'Administration est très long. Nous consacrons autant de temps aux questions diverses qu'aux différents points de l'ordre du jour. L'objectif est de permettre aux étudiants de poser leurs questions et de participer. Quand il y a trop de questions posées par les membres du conseil, on ne leur laisse pas le temps de poser les leurs. Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – J'ai une question qui est remontée par les personnels BIATSS, à propos de la date d'effet du RIFSEEP. Chacun a reçu une notification indiquant à chacun que la prise d'effet est fixée au 1^{er} janvier 2018, or le décret de 2014 instituant le RIFSEEP prévoit expressément une prise d'effet à partir du 1^{er} janvier 2016 pour les personnels de l'AENES et à partir du 1^{er} janvier 2017 pour les personnels *ITRF*.

M. le Président Eustase JANKY – D'autres questions ? Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pole Martinique*) – J'ai deux questions diverses. Première question : Quels sont les retours suite à la visite des inspectrices de l'IGAENR en février dernier ? Ma deuxième question concerne la délégation de signature des vice-présidents de pôle.

M. le Président Eustase JANKY – S'il n'y a pas d'autre question, nous allons passer à l'ordre du jour.

2- APPROBATION DES RELEVÉS DE DÉCISION DU CA DU 7 MARS 2018

M. le Président Eustase JANKY – Je passe la parole au DGS pour quelques explications. C'est la deuxième fois que nous utilisons les tablettes, il y aura peut-être encore quelques petits soucis.

M. Bruno MALHEY (*DGS*) – Les explications vous ont déjà été données suite à l'interpellation de l'une d'entre vous sur le fait qu'il y ait un relevé à la place de l'habituel procès-verbal qui est la règle pour les conseils d'administration. Il se trouve que lors du dernier conseil d'administration, le système d'enregistrement était défectueux. Nous n'avons donc pas pu transmettre cet enregistrement à la société Transcritiv', chargée de retranscrire les débats des conseils d'administration. C'est grâce à des notes prises par moi-même et par des collègues que nous avons reconstitué ces relevés de décisions qui vous

ont été transmis. Nous avons essayé de coller au plus près – je dis bien au plus près – de l'esprit des débats du dernier conseil d'administration sans pour autant, comme nous le disons dans notre mot d'accompagnement, que soit repris mot pour mot ce que chacun et chacune d'entre vous ont pu exprimer. Malheureusement, nous n'avons pas pu faire mieux.

M. le Président Eustase JANKY – Est-il possible de mettre en place une solution de secours à l'avenir ?

M. Bruno MALHEY (*DGS*) – Désormais, il y a un double système d'enregistrement qui est mis en place. Il a été testé la semaine dernière avec succès, lors d'un comité technique. Si l'un des deux enregistrements s'avérait défaillant, nous aurons toujours une roue de secours, ce qui évitera l'incident que nous avons connu lors du dernier CA.

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANCOIS-HAUGRIN voulait prendre la parole sur les tablettes.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pole Martinique*) – Est-il possible de bloquer le système d'écran parce que la tablette s'éteint au bout d'un certain temps ? C'est gênant d'avoir à la rallumer à chaque fois.

M. le Président Eustase JANKY – Est-ce que les techniciens ou les informaticiens... Monsieur SUBITS.

M. Vincent SUBITS (*DAF*) – C'est juste le délai qu'il faut changer dans les paramètres.

M. le Président Eustase JANKY – Nous n'allons pas le faire maintenant. Si vous dites qu'il y a une possibilité, nous le ferons par la suite. Si ce n'est pas de notre ressort, nous demanderons aux informaticiens de le faire. Nous passons à ce relevé de décisions. Avez-vous des remarques en sachant qu'il va manquer beaucoup de choses ? Madame Cécile-BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je tiens d'abord à vous remercier pour ces tablettes qui doivent faciliter notre travail et nous permettre d'être plus performants. Nous avons des éléments techniques qui avancent, malheureusement j'ai été personnellement très surprise de ne pas avoir le document in extenso, comme nous en avons l'habitude. J'ai donc fait la demande et j'ai bien reçu la réponse, je vous en remercie. J'espère tout de même que nous pourrions essayer de tendre au mieux vers quelque chose... ce ne sera jamais de l'in extenso mais quelque chose de plus étayé puisque c'est quand même la mémoire vivante de notre établissement. Nous connaissons tous l'importance de ces relevés pour le fonctionnement et pour l'historique de toute université. J'ai plusieurs remarques. En effet, je suis très attristée de ne pas avoir l'intégralité du débat. Je ne sais pas quelle est la méthodologie que l'on souhaite adopter, je dis les choses au fur à mesure...

M. le Président Eustase JANKY – Comme vous voulez.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous remercie. Pour ce qui est des propos liminaires du Président, je pense que vous les aviez écrits, peut-être pourrait-on les ajouter. Vous aviez sans doute préparé quelque chose, on pourrait tendre un peu plus vers... pas l'in extenso total mais essayer peut-être de...

M. le Président Eustase JANKY – Je ne sais plus si je les avais écrits. Je ne m'en rappelle pas du tout.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – C'est une demande que je fais.

M. le Président Eustase JANKY – Si je les ai écrits, je pourrai les donner mais je n'en suis pas sûr.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Pour ma part, je me souviens que lorsque vous avez terminé les propos liminaires, vous souhaitiez commencer tout de suite le CA. Je m'étais permise de vous interrompre – et je souhaiterais que ça apparaisse – pour vous dire que vous n'aviez pas demandé s'il y avait des questions diverses. Je me permettais de prendre la parole car j'avais envoyé par deux fois une demande pour que soit ajouté un point à l'ordre du jour. N'ayant pas reçu de réponse, j'avais énoncé cette demande qui était d'avoir un point sur le suivi de l'affaire CEREGMIA qui concerne notre établissement. Un débat avait commencé à ce sujet, plusieurs personnes étaient intervenues et au final, il avait été dit que nous allions traiter ce point en question diverse mais je n'ai aucun souvenir que c'était un sujet annexe, comme indiqué dans le document. Pour ma part, je souhaitais que soit ajoutée la remarque que j'ai faite et la façon dont je l'ai faite. Ensuite, si je me souviens bien, il y a une autre personne qui est intervenue lorsqu'il est indiqué qu'il y a insistance... Un autre collègue est intervenu – il n'est pas là aujourd'hui – à savoir le Professeur CESAIRE qui a dit que quelque soit la forme que ça pouvait prendre, ça pouvait être en question diverse mais le tout c'est d'en parler. Il me semble que c'était à peu près la formulation qu'il a eue. Je pense que l'on peut également ajouter cet élément.

Lorsque Monsieur GEOFFROY avait pris la parole, il me semble que... peut-être plus que les allers retours engendrés par la (*inaudible*), ce qui nous a été présenté, c'était le coût des honoraires, l'importance des coûts trop élevés pour un résultat qui avait été considéré, à ce moment-là ou à un autre, n'étant pas à la hauteur. Ensuite, pour ce qui est de l'entrée des étudiants, il me semble que ce n'est pas courant de voir des étudiants qui se permettent d'entrer dans un conseil d'administration. Ils avaient lu un texte, je tiens à le rappeler. Il me semble qu'une autre collègue qui fait partie de notre CA, Madame BRAVO-PRUDENT, est intervenue à la suite de l'entrée et de la sortie de ces étudiants à qui le DGS et vous-même M. le Président avez dit « vous n'avez pas le droit de rentrer là ». Ensuite, Madame BRAVO-PRUDENT a indiqué... je ne sais pas si c'est la formulation exacte mais il me semble qu'elle a souligné la dignité de la demande de ces jeunes tant dans la forme que dans le fond. Lorsqu'il est ajouté « ces deux points sont enregistrés et seront exposés pour information sans débat », je n'ai pas souvenir que ce serait sans débat.

Ensuite, à la page 8, entre Monsieur GERARDIN et MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN, il me semble que j'avais demandé ce que représentaient les sommes dans le tableau qui nous avait été fourni. Il y avait un problème de compréhension par rapport au tableau qui nous avait été fourni, il y avait une somme et je souhaitais qu'elle apparaisse. Cette somme était d'environ 40 000 euros, je ne sais plus exactement mais nous avons les documents, il faudrait vérifier et ajouter la somme. J'avais demandé ce qu'il en était de ces sommes car il y avait, me semble-t-il, du CEREGMIA autour, juste à côté. J'avais demandé s'il s'agissait justement de nouvelles sommes qui seraient perdues pour notre établissement, qui s'ajoutaient à celles qui avaient déjà été perdues du fait de ce que l'on appelle l'affaire CEREGMIA. Ensuite, à la page 9, lorsqu'il est indiqué « Madame BERTIN-ELISABETH déplore que ce dossier ». A mon sens, ce n'est pas exactement ce qui a été dit et ce qui s'est passé – ça peut se vérifier – avec la CFVU Martinique. Ce qui s'est passé, c'est qu'il nous a été demandé des documents très discordants entre la CFVU de Martinique et la CFVU de Guadeloupe. Il nous a été présenté des documents de la CFVU Guadeloupe qui étaient très, très bien faits (un tableau très complet) et nous n'avions pas ces documents pour la Martinique. Nous avons expliqué... pour ma part, je sais que j'avais expliqué que ça posait un problème d'harmonisation dans la présentation puisque nous sommes un seul établissement, que c'était dommage d'avoir des documents qui ne soient pas présentés de la même façon et qui mettent au même niveau les besoins de notre établissement. J'avais expliqué que j'avais reçu très tardivement une demande de la

part de Monsieur le VP/CFVU Martinique, qu'une réponse lui avait été faite mais que finalement elle n'avait pas donné quelque chose d'harmonisé sous forme de tableau.

Pour ce qui est de la page 10, mon intervention n'est pas exactement celle-là. Je me suis interrogée non pas sur la portée réelle du document mais sur la légalité de la procédure de travail, étant donné que nous avons découvert lors de ce CA, que la lettre de cadrage sur laquelle nous préparions notre accréditation n'aurait pas été votée au CA, c'est ce qui en est ressorti l'autre fois. Je me suis interrogée sur la légalité du travail qui avait été accompli à partir de cette lettre de cadrage qui n'avait pas été votée. Je demandais s'il fallait la voter ce jour-là ou si ce n'était plus nécessaire. Je demandais ce qu'il en était. Je suis très surprise... très, très embêtée de la phrase qui indique « Madame BERTIN-ELISABETH » persiste à ne pas comprendre. Il me semble que ce type de formulation discrimine – pour ne pas dire un autre terme – mes propos. Je souhaiterais que cette formulation n'apparaisse pas. C'est vraiment dommage de ne pas avoir de l'in extenso parce que l'on dira après qu'il s'agit de ressenti. Mais « persister à ne pas comprendre », pour moi cette formulation introduit un jugement de valeur qui à mon sens n'a rien à faire ici. Je souhaiterais que ce soit formulé autrement, simplement « Madame BERTIN-ELISABETH a insisté par rapport à la validité de cette lettre de cadrage ». En effet je disais... je ne sais plus si c'est le terme « indigent » que j'ai utilisé mais en tout cas qu'il ne me semblait pas suffisant. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises. En tout cas, je sais que j'avais développé en disant qu'il ne nous a pas aidés. En tout cas, c'est certain sur le pôle Martinique étant donné que nous avons travaillé sans aide et sans lettre de cadrage de la part de notre V/P à l'innovation, ça ne nous a pas aidés. Ensuite, je n'aurai pas de remarque au sujet de la page 11. Pour ce qui est de la page 12, j'aurai beaucoup de remarques sur le point « dossier CEREGMIA » notamment à partir du 3^{ème} paragraphe qui commence ainsi : « Monsieur Henri NAGAPIN estime qu'il est incorrect de porter un jugement sur un avocat ». Je tiens à ce qu'il soit ajouté ce qui s'est passé à ce moment-là, qui pour ma part a été extrêmement choquant puisque j'ai été accusée par Monsieur NAGAPIN – vous utilisez la formulation que vous souhaitez – en tout cas qu'il soit dit que Monsieur NAGAPIN a interpellé Madame BERTIN en lui indiquant qu'elle refusait un avocat de notre territoire en préférant un avocat... je ne sais plus s'il a dit de la métropole ou de la France, ce à quoi j'ai répondu que ce n'était pas du tout ce que j'avais dit. A ce moment-là, Monsieur GEOFFROY est intervenu en disant que c'était bien ce qu'il avait dit et que les autres personnes présentes avaient compris également. J'ai donc développé mon propos en redisant que j'avais fait une remarque non pas sur l'origine de l'avocat mais simplement sur la surprise que j'avais eue de découvrir qu'à priori il ne s'agissait pas d'un avocat pénaliste et que pour ma part, il ne s'agissait pas du tout de remettre en cause les qualités ou les origines de cet avocat. Je me souviens avoir pris l'exemple suivant : j'ai dit que quand on est malade on va voir un spécialiste de la maladie et qu'aller voir un cardiologue ou – je ne sais plus ce que j'avais cité comme autre spécialiste, mettons un neurologue – donc aller voir un cardiologue ou un neurologue, ce n'est pas la même chose. Ce sont deux spécialistes certes mais ils ne soignent pas les mêmes choses. J'avais précisé que vu l'énorme difficulté que représente cette affaire CEREGMIA pour notre établissement, tant du point de vue de notre image que du point de vue de nos finances, il était d'autant plus important d'avoir l'assurance d'être bien défendu.

Ensuite, il est indiqué « Madame BERTIN-ELISABETH ajoute qu'en tout état de cause, il n'est pas normal d'avoir appris ce changement par voie de presse ». En effet, j'ai dit à Monsieur le Président et à l'ensemble du CA que j'avais été extrêmement surprise voire choquée, de découvrir par la presse quelque chose qui représentait un élément aussi épineux pour notre établissement. Je vous avais rappelé, M. le Président, que lors du premier CA de notre établissement vous aviez demandé à avoir l'ensemble des pouvoirs juridiques – je ne sais pas si c'est la formulation exacte – mais à avoir l'ensemble des pouvoirs juridiques et que vous les avez obtenus suite au vote du CA. Il me semblait que vous étiez tenu de nous informer tous les trois mois – les représentants de la légalité pourront peut-être préciser – il me semblait que du point de vue légal, vous deviez nous informer au moins tous les trois mois et que nous n'avons pas eu depuis le début de cette gouvernance, les éléments juridiques de poids sur l'affaire du CEREGMIA et

sur son avancée. Ensuite, il est indiqué dans le paragraphe suivant... c'est un peu gênant parce que nous n'avons pas l'enregistrement. Lorsqu'il s'agit de ce que j'ai dit, c'est plus facile. Lorsqu'il s'agit de propos tenus par un autre collègue, ça me gêne beaucoup de le dire mais pour part, il me semble que dans le paragraphe suivant, ce n'est pas tout à fait ce qu'a dit Monsieur Michel GEOFFROY, mais il est présent... Je n'ai pas souvenir qu'il ait dit que la communication autour du CEREGMIA était importante. Pour ma part j'avais retenu, au contraire, qu'il avait été dit qu'on ne communiquait pas sur le CEREGMIA et sur les éléments juridiques, que rien n'avait jamais été fourni du point de vue juridique sur les éléments du CEREGMIA. Ensuite, il y a une phrase très courte qui m'embête beaucoup d'autant que mon nom est indiqué avant celui de M. NAGAPIN et que c'est Monsieur NAGAPIN...

M. le Président Eustase JANKY – Madame BERTIN, c'est M. NAGAPIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – NAGAPIN. Je vous remercie M. le Président. Je vous prie de m'excuser, je ne connaissais pas ce représentant. C'est vrai que je n'avais pas osé demander l'autre fois qui il était exactement. Je le dis, je ne sais pas à quel titre il était là l'autre fois mais en tout cas, il ne fait pas partie du conseil d'administration.

M. Jean ALICE – Non, il a toujours fait partie du conseil d'administration.

Mme Josiane GATIBELZA – Depuis le premier jour.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – En tout cas, c'est Monsieur NAGAPIN qui m'a interpellée – ce n'est pas moi qui l'ai interpellé en premier – assez violemment en me disant qu'il fallait que j'arrête de défendre mes amis... enfin vous trouverez les formulations, certains s'en souviendront sans doute. En tout cas, de grâce, inversez déjà les noms et développez l'échange qui s'ensuit parce que ce n'est pas moi qui ai initié cet échange. Je me suis trouvée... je dirai dans une drôle de posture, je ne m'attendais du tout à ce que Monsieur NAGAPIN tienne ce type de propos. Ensuite, Monsieur ALICE a pris la...

M. Jean ALICE (*Personnalité Extérieure 971*) – Je vous demande... excusez-moi, ne parlez pas pour moi, ne parlez pas pour moi... s'il vous plaît. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit, vous n'interprétez pas mon intervention.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je n'avais pas du tout l'intention de le faire.

M. Jean ALICE (*Personnalité Extérieure 971*) – Je préfère vous le dire de façon préventive puisque vous parlez au nom de plusieurs personnes qui sont citées au niveau du CA, je pense que c'est inconvenant et que ça ne se fait pas. Parlez en votre nom concernant les propos que vous avez tenus, mais ne vous exprimez pas au nom des autres. C'est une question de courtoisie élémentaire.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous remercie Monsieur. Comme vous l'avez entendu...

M. Jean ALICE (*Personnalité Extérieure 971*) – Merci.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Comme vous l'avez entendu juste avant – je vous l'ai dit – je suis extrêmement gênée de l'exercice dans lequel nous nous retrouvons, un exercice que je n'ai pas choisi et qui tient du fait que nous n'avons pas le PV in extenso.

Nous aurions le PV in extenso que nous ne retrouverions pas dans cette situation fort désagréable pour nous tous. Il me semble, comme je l'ai expliqué, qu'il est de notre devoir de laisser une trace...

M. le Président Eustase JANKY – Madame BERTIN, on vous a dit pourquoi on ne pouvait pas avoir un PV in extenso.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je suis d'accord, je l'ai dit également.

M. le Président Eustase JANKY – Nous perdons du temps.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je suis désolée mais on vient de me dire quelque chose, Monsieur le Président, alors que je venais de préciser que j'étais désolée, que je trouvais tout à fait normal de m'exprimer quand il s'agissait de ce que j'avais dit mais qu'étant donné que l'on essayait de retrouver la mémoire de ce qui a été effacé, tout en m'excusant j'ai fait une remarque tout à l'heure. Je n'avais pas l'intention de dire quoi que ce soit pour Monsieur ALICE. Je disais simplement qu'il y avait eu ensuite l'intervention de Monsieur ALICE pour dire qu'après, il me semblait qu'il y avait une intervention de Madame AURELIA – elle pourra confirmer – qui a répondu à M. ALICE...

M. Jean ALICE (*Personnalité Extérieure 971*) – Ce n'est pas possible, ce n'est vraiment pas possible.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*PR*) – ... qui a répondu à propos (*partie de phrase inaudible*) et que Madame AURELIA est intervenue à ce moment-là sur ce point pour dire qu'elle trouvait dommageable de (*partie de phrase inaudible*).

M. le Président Eustase JANKY – Je demande aux collègues de prendre la parole uniquement sur les questions qui les concernent et non sur celles qui concernent les autres collègues du conseil d'administration. Nous n'allons pas en finir, nous ne sommes que sur le relevé de décisions.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – J'en suis désolée, Monsieur le Président, je suis vraiment désolée que nous n'ayons pas le PV in extenso. Pour la page suivante (page 13) lorsque j'ai pris la parole... puisque les réponses ont été réunies, je peux redire à peu près ce que j'ai dit à ce moment-là. J'ai rappelé que l'avocat défend ce qu'on lui demande de défendre, j'avais souhaité que Monsieur le Président indique s'il envisageait bien de demander à l'avocat de défendre les intérêts de notre Université. Le mot « sévérité » apparaît dans le paragraphe, je pense que c'est le mot « sérénité » et pas sévérité qui se trouve ici. Ensuite, il me semble qu'à la fin, il manque différentes interventions. A mon sens, à la fin, il manque pour le moins une intervention mais elle est présente, je parle juste de celle-ci et Madame NELLA confirmera. Nous sommes plusieurs à avoir demandé à Monsieur le Président, d'annoncer son positionnement. Je sais qu'il y avait eu un autre échange avec entre Madame NELLA et Monsieur le Président à ce moment-là, pour le positionnement justement par rapport à la justice. J'en ai terminé, je vous remercie chers collègues.

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous d'autres remarques ? Madame FRANCOIS-HAUGRIN, en essayant de faire court.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pole Martinique*) – Si j'ai bien compris l'exercice qui nous est demandé, Monsieur le DGS s'est exprimé au début, le relevé que nous avons reprend vos notes et celles d'autres personnes ? Voilà. Il s'agit donc de trouver les éléments de la façon la plus exhaustive, que la personne qui s'exprime parle en son nom ou pour d'autres personnes, puisque vous avez

positionné les éléments concernant toutes les personnes. Je crois que l'exercice qu'a fait Madame BERTIN-ELISABETH s'inscrivait dans ce contexte. Pour ma part, je reviens sur deux interventions me concernant. A la page 8, une de mes interventions : « Madame MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN déplore un coût supplémentaire sur le dit dossier – effectivement, je me suis exprimée en ce sens – qui vient s'ajouter aux remboursements déjà réalisés. Je ne crois m'être exprimée concernant les frais d'avocat. Je voudrais qu'on enlève cette partie « qui vient s'ajouter au frais d'avocat ».

D'autre part, à la page 10, j'ai pris la parole concernant la lettre de cadrage pour dire que l'on nous demandait de voter une lettre de cadrage à posteriori, que nous n'avions pas été concertés et que nous n'avions débattu en amont sur le fond, que je ne comprenais pas l'intérêt de voter une lettre de cadrage alors même que nous n'avons pas été concertés en amont.

M. le Président Eustase JANKY – Y a-t-il d'autres questions ? Madame NELLA.

Mme Aurélie NELLA (CTM 972) – Me concernant, je sais que l'affaire CEREGMIA avait animé les débats au cours de ce conseil d'administration que j'avais pris en cours. Je vous avais demandé, à la fin du conseil d'administration, de bien vouloir indiquer très précisément les coûts liés à l'affaire CEREGMIA parce qu'on entendait des chiffres différents selon les versions des uns et des autres. Je vous avais donc demandé de clarifier la question des coûts et des frais d'avocat, puisqu'il y avait eu aussi des questions sur les chiffres liés à ces deux points. Je vous avais également demandé quelle était votre position parce qu'à l'époque, juste avant ce conseil d'administration, il y avait eu des déclarations du nouvel avocat de l'Université, lesquelles déclarations avaient suscité de vives réactions dans la population et au niveau de la communauté universitaire. Ce sont les points sur lesquels je suis intervenue.

M. le Président Eustase JANKY – Madame PENCHARD ?

Mme Marie-Luce PENCHARD (Conseil Régional 971) – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais faire la chose suivante. Je sais que ce conseil d'administration est très important, nous avons tous des contraintes mais on ne peut pas rester autant de temps sur un procès-verbal qui concerne des débats qui se sont tenus à un précédent conseil d'administration. Je n'étais pas présente. Il y a un grand principe, c'est que lorsqu'un PV est transmis – nous l'avons d'ailleurs reçu – chacun doit pouvoir intervenir que sur ses propos et pas sur ceux des autres ; les autres étant présents, ils ont toujours la faculté de dire « vous avez omis d'indiquer ce que j'ai dit ». C'est la première chose, on doit s'y astreindre. Deuxièmement, pour gagner du temps et ne pas passer autant de temps à réexpliquer, à refaire un débat... quand quelque chose a été omis, on propose un texte, on le lit et on dit au Président « il y a telle chose qui a été omise, je souhaite que l'on puisse indiquer cette phrase dans le compte rendu ». A ce moment-là, le Conseil accepte ou refuse de l'intégrer parce qu'il ne s'agit pas non plus de revenir sur quelque chose que l'on a dit. C'est ainsi que l'on doit procéder, on ne doit pas refaire un débat sinon nous passerons deux heures pour adopter un procès-verbal et nous ne pourrions pas aller jusqu'au bout de l'ordre du jour. Il y a des gens qui ont des responsabilités. Je n'ai jamais vu autant de temps consacré pour adopter un PV ou le refuser. On vient avec son texte préparé en disant je demande que soit intégré dans le PV telle phrase qui correspond à ce que j'ai dit au moment des échanges qui ont eu lieu. Je voudrais juste proposer cela pour essayer d'avancer.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que les collègues ont pris la parole sur ce relevé de décisions. Nous allons passer au vote.

VOTE



Approbation du relevé de décisions du 07 mars 2018	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	3
	Contre	0
	Pour	22

Le relevé de décisions est approuvé à la majorité des voix.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

3- AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

M. le Président Eustase JANKY – Ce point n°3 comprend cinq parties :

- a) Répartition 2018 des moyens entre les pôles
- b) BR1 2018
- c) FSDIE,
- d) Paiement des factures BOIS JOLI
- e) Avances à réaliser aux personnels extérieurs à l'établissement dans le cadre d'ERASMUS

Monsieur SUBITS, pouvez-vous prendre la parole sur ces affaires budgétaires ?

M. Vincent SUBITS (DAF) – Pour la répartition des moyens, peut-être Monsieur MOLINIE qui y a travaillé.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur MOLINIE sur le 1^{er} point de ces affaires budgétaires.

a) Répartition 2018 des moyens entre les pôles

M. Jack MOLINIE (VIP délégué à la répartition des moyens) – Je rappelle que ce n'est pas une répartition budgétaire mais la mise en place de critères de répartition budgétaire afin d'avoir des éléments de dialogue, à la fois de gestion financière et de gestion RH. Ces travaux de répartition et de recherche de critères ont commencé au mois de septembre, nous nous sommes orientés vers le rapport du Sénat sur les dotations budgétaires des universités puisque c'est le seul élément dans lequel on trouve les critères de pondération pour les étudiants : types d'étudiants, nombre d'étudiants etc. Dans la mesure où nous l'avons inscrit dans les tâches de l'université, il faut absolument que l'on trouve les critères permettant la répartition budgétaire. Au préalable, nous avons séparé – je dirai presque sanctuarisé – la part qui concerne la recherche dans la subvention de fonctionnement que nous avons mise dans un prorata soit 11% ; la part des services transversaux, communs et centraux et médecine ; la part des pôles. Sur cette part de subvention de fonctionnement, il ne reste qu'une part liée au facteur enseignement. Afin de pondérer en termes d'étudiants, nous avons proposé de partir des critères de SYMPA de 2010. Nous avons eu de grandes discussions pour savoir si c'était les derniers critères utilisés par l'Etat, nous avons eu un retour du Ministère qui disait que compte tenu du fait que les nouveaux critères sont en discussion entre la CPU, les Présidents d'universités et l'Etat et qu'ils n'ont pas encore été actés pour les universités, on a fait quelque chose – je pense que c'est un modal – pour les écoles d'ingénieurs et les formations ingénieurs mais qui ne s'applique pas aux universités. Ils ont donc gardé les mêmes bases de pondération en réajustant à la fois sur des critères de nombre d'étudiants pour les dotations en subvention et des

critères de performances ; là aussi il ne faut pas se leurrer, on prend en compte un peu la façon dont les usagers réussissent dans nos formations. Depuis le retour de Monsieur SUBITS qui a rencontré les gens du Ministère, nous savons qu'ils ont gardé les mêmes critères de pondération pour l'instant. Ce seront encore ces critères de pondération qui seront en œuvre pour la dotation 2019 parce que les discussions sont loin d'être finies entre la CPU et le Ministère concernant le nouveau SYMPA modifié. Les discussions n'étant pas terminées, on part sur les mêmes bases pour le budget 2019. Les critères de pondération en question sont : un coefficient 4 pour tout ce qui est Licences Pro secondaire, DUT secondaire et formations ingénieur dans les universités, un autre groupe d'étudiants Licences Pro tertiaire et DUT tertiaire a un coefficient 3 (globalement pour générer l'enseignement c'est un coefficient 3), le groupe suivant qui est le groupe 3 de pondération, c'est 2.4 pour les Licences, Masters (on a mis l'IUFM à l'époque) et les Masters d'enseignement ESPE pour ce qui est du secondaire et on y rajoute les autres années de santé c'est-à-dire 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année de médecine ; même si dans notre cas, ce sera compté dans le transversal. Le groupe de coefficient 4, le groupe 4 pour le coefficient qui est 1.1, ce sont les Licences, Masters et ESPE tertiaire, préparation concours et le dernier groupe qui est le coefficient 1, ce sont les premières années de médecine c'est-à-dire la préparation PACES. Voilà un peu les indicateurs de pondération que nous avons essayé de valider. Après, il faut savoir que ces pondérations doivent être appliquées à un nombre d'étudiants. Nous avons donc travaillé sur l'année N-1 et sur les étudiants qui ont passé un examen, un module, une matière etc. qui ont participé quelque part. On considère qu'ils ont participé s'ils sont intervenus au moins en un endroit. Globalement pour les années à venir, nous avons opté pour un coefficient supplémentaire de performance qui va bien au-delà de ce que le Ministère applique dans SYMPA, tout en précisant que ça viendrait après parce qu'il faut inciter à la fois nos pôles et nos composantes à mieux faire dans l'accueil et la réussite des étudiants. Ce critère repose beaucoup sur la performance c'est-à-dire la réussite des étudiants en termes de diplômes.

Pour l'instant, ce qui est proposé en critères pour la répartition de la dotation de subvention de fonctionnement de l'établissement en inter-pôles – pour le reste c'est en transversal, services communs et médecine – c'est d'appliquer la pondération que l'on a retrouvée dans SYMPA et qui sert à calculer nos dotations sur l'année N-1. Pour la dotation recherche, il va falloir proposer pour les différents laboratoires... je vous passe les calculs qui ne sont que des coefficients. Pour obtenir ces coefficients, on prend en compte la pondération que l'on l'applique à la masse selon le nombre d'étudiants en pondération sur un pôle et sur le pôle en prenant la somme des pondérations à la fin. On a voté au conseil d'administration la répartition pour la recherche, l'activité recherche est globalement prise en compte au travers de la performance et la performance est globalement prise en compte au travers de la notion d'enseignant-chercheur produisant ou pas, il s'agit vraiment de personnes qui produisent de la recherche. Après il y a des termes soit « publiant », soit « produisant », il va falloir définir qui est produisant dans d'autres établissement, il va donc falloir que les commissions recherche travaillent sur les critères des CNU et autres, puisque chacune des sections CNU qualifie en fonction et étudie les dossiers en fonction de ses propres critères c'est-à-dire du type de recherche qui est développé. Il y a des sections CNU pour chacun des types de recherche développés dans l'établissement, c'est à ce titre que les commissions recherche des pôles travailleront pour nous fournir des éléments qui permettent de dire qu'il y a tant de chercheurs produisant dans tel ou tel laboratoire puisque tous ces éléments sont déjà remontés en termes de préparation du contrat. Sur le budget recherche, il s'agit donc du nombre de producteurs de chacun des pays calculés au prorata, ce qui permet de calculer la dotation recherche de chacun des labos de l'établissement, comme on l'a toujours fait depuis une bonne dizaine d'années. Je rappelle qu'il s'agit plus des laboratoires que des pôles puisqu'il y a des laboratoires qui sont sur plusieurs pôles, il s'agit vraiment de dotations aux laboratoires. Les critères proposés pour la part recherche sont principalement liés aux chercheurs publiants.

Après, reste la dotation en emploi. Telle qu'elle est proposée par le Ministère, elle comprend deux volets : un volet lié à l'activité c'est-à-dire l'enseignement et un volet lié à la performance au titre de la recherche.

En regardant les critères SYMPA et tout ce qu'ils contiennent, il apparaît dans le rapport du Sénat qu'environ 69.9 % du budget masse salariale est donné au titre de l'enseignement et environ 30.1 % au titre de la performance en recherche. Ayant les deux proratas c'est-à-dire l'activité calculée au titre des pondérations des étudiants et la performance recherche des publiants, nous proposons globalement comme critères 70 % au titre de l'enseignement et 30 % au titre de la performance recherche pour la dotation en masse salariale. Pourquoi nous sommes-nous orientés vers la masse salariale et n'avons-nous pas parlé en termes de postes ? C'est parce que cette orientation nous a été donnée par l'IGAENR lors de sa visite, il disait qu'il était bien plus simple de considérer que l'on puisse, à partir de la masse salariale, définir des éléments de masse salariale qui seraient affectés quelque part par pôle en termes budgétaire. C'est beaucoup plus facile que de parler en termes de postes. Bien sûr, nous avons suivi les indications de l'IGAENR et avons proposé une répartition en critères de ce type.

Il faut rappeler deux choses : l'idée c'est de fournir à la Direction et au Conseil d'Administration, les éléments qui ne sont que des outils à partir desquels on va définir la politique, que ce soit en dialogue budgétaire ou en dialogue RH. Ce sont des outils sur lesquels on pourra appuyer des politiques et discuter de l'orientation politique que l'on prendra. L'IGAENR rappelle que la masse salariale reste gérée en central. Ce qui est « permis » au pôle sur la masse salariale qu'il aura à répartir chaque année puisqu'on ne parlera que sur les masses salariales qui sont disponibles, celles qui sont disponibles en discussion sont obligatoirement celles qui sont liées au départ à la retraite. On ne peut pas décider de prendre untel avec son poste et de le mettre là. On ne procède pas ainsi pour les fonctionnaires, ce n'est pas jouable. La politique se fera donc autour des emplois vacants et à partir des masses salariales que chacun aura à reconfigurer en termes de postes, il y aura des discussions à l'intérieur des pôles sur la reconfiguration de ces masses salariales c'est-à-dire quel type de poste, le pôle pourra ouvrir sur cette masse salariale. Tous les éléments seront donnés par les services de l'établissement pour avoir le coût moyen de chacun de ces postes. Il y a une grosse discussion, je rappelle que les critères ne sont que des outils et que la politique relève du Conseil d'Administration, de la Direction de l'Université. C'est donc vous qui décidez des décisions qui devront être prises pour l'établissement, à partir de ces outils.

M. le Président Eustase JANKY – Merci Monsieur le Vice-président à la répartition des moyens. Vous avez bien compris les critères de répartition, nous avons jusqu'ici des critères de répartition qui se basaient uniquement sur le nombre d'étudiants, c'était 40-60 (40 Martinique, 60 Guadeloupe). La loi impose les trois critères de répartition: le nombre d'étudiants, les formations et la recherche. Concernant les formations, la clé de répartition est basée sur le nombre d'étudiants pondéré en fonction du type de formation. Pour la recherche, les critères de répartition sont pondérés en fonction de la recherche c'est-à-dire du type de recherche effectuée, des articles demandés en fonction des CNU, les chapitres de bouquins des CNU, les bouquins doivent également être diffusés en fonction des CNU. Tout cela sera pris en considération pour voir quels sont les chercheurs publiants. Ce n'est qu'à partir de ces éléments que l'on pourra répartir le budget au niveau des laboratoires en fonction des chercheurs publiants. Vous avez bien compris que nous devons maintenant appliquer la loi, nous devons mettre en pratique ces trois critères et pour cela, il y avait un travail à effectuer. Cette commission de répartition des moyens travaille depuis septembre 2017, plusieurs réunions se sont tenues pour aboutir à ces clés de répartition. Il y a trois collègues de la Martinique et trois de la Guadeloupe qui font partie de cette commission soit six membres du Conseil d'Administration. Lors de la dernière réunion, notre conseiller d'établissement nous avait conseillé de faire intervenir un représentant de chaque rectorat, de manière à ce qu'il y ait un contrôle de légalité et ne pas avoir à revenir à chaque fois sur les informations qui ont été validées. Je vous laisse la parole pour les questions ou remarques. Professeur VIRASSAMY, Madame KECLARD, Madame FRANCOIS-HAUGRIN puis Monsieur GERARDIN.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement notre collègue Monsieur Jack MOLINIE, son exposé était plus clair que le document. Ce document qui nous est parvenu supposait au minimum un Doctorat en mathématiques pour sa compréhension, c'est un point sur lequel

j'ai quelques faiblesses, je dois l'avouer. Maintenant, je suis ennuyé par les critères de répartition sur lesquels nous sommes amenés à réfléchir. Ennuyé pourquoi ? Parce que si on tient compte de tous ces éléments : effectif, formation etc. etc. on pourrait aboutir dans l'absolu, à ce que l'un des pôles perçoive 70 % du budget et l'autre 30 %. On pourrait nous rétorquer que ce n'est là que l'application mathématique des critères prévus par les textes et qu'après tout les textes étant votés... sauf qu'en appliquant les textes de cette manière, on risquerait d'aboutir à une sorte de sanctuarisation d'une situation existante. Pourquoi ? Simplement parce qu'un pôle qui n'aurait que 30 % des moyens serait dans l'incapacité de financer le développement de nouvelles formations, dans l'incapacité de mobiliser ses chercheurs si bien que la recherche y resterait fragile, l'enseignement y resterait fragile et sur le long terme c'est la perpétuation de l'existant qui serait organisée. C'est la raison pour laquelle – je suis juriste, je ne dis pas de remettre en cause les textes – je dis que d'avantage qu'une application mathématique, nous serions bien inspirés de réfléchir à l'équité dans la répartition. La répartition des moyens n'a jamais, vous le savez bien Monsieur le Président, été égale dans cet établissement... jamais, jamais. Je ne reviendrai pas sur le passé, ni ne citerai de noms de présidents, ce serait désastreux, mais si on m'y force je pourrais raconter des histoires à ce sujet, je suis probablement le plus âgé de ce conseil d'administration. Il faut éviter de sanctuariser, d'organiser juridiquement et mathématiquement l'avance d'un pôle par rapport à un autre. Réfléchissons davantage à cette équité, ce serait le gage – je le dis pour que chacun m'entende – ce serait le gage de l'unité de cet établissement, davantage que tout autre chose... ce serait le gage de l'unité de l'établissement.

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Lisiane KECLARD (*Personnalité Extérieure 971*) – J'ai une petite question. A la page 3, quand on calcule le nombre d'étudiants, MSN ce ne serait pas étudiants PG plus étudiants PM ? Est-ce qu'il n'y a pas une petite erreur ?

M. Jack MOLINIE (*V/P délégué à la répartition des moyens*) – Oui, il y a eu un copier-coller.

Mme Lisiane KECLARD (*Personnalité Extérieure*) – D'accord.

M. Jack MOLINIE (*V/P délégué à la répartition des moyens*) – PG plus PM. Il y a un PG-PM, c'est la même division sur les deux.

Mme Lisiane KECLARD (*Personnalité Extérieure*) – D'accord.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pole Martinique*) – Je souhaitais revenir effectivement sur l'ensemble des éléments qui ont été présentés. D'abord, je crois qu'ils sont huit. La commission des moyens a été constituée par arrêté de Monsieur le Président produit le 18 mai 2017 et qui portait constitution de cette commission avec trois membres de la Martinique et trois membres de la Guadeloupe. Cela a été précisé. Concernant la constitution de cette commission, j'ai eu à m'entretenir par courriel avec le Président et par voie orale également pour déplorer le fait que cette commission se soit constituée sans aucune concertation, tout au moins avec le pôle Martinique puisque le Président a fait son choix de personnes constitutives de cette commission pour le pôle Martinique, sans concertation préalable avec ce pôle. Monsieur le Président m'a répondu qu'il avait tout loisir de constituer la commission avec les personnes qu'il avait lui-même choisies. Je déplore le fait que nous ne soyons pas dans un processus collégial pour définir les personnes qui font partie d'une commission constitutive des deux pôles.

Ensuite, concernant cette commission des moyens, trois réunions se sont tenues non pas à partir de septembre mais très exactement à partir d'octobre. Entre mai et octobre, nous n'avons donc pas eu de

réunion, elles se sont tenues le 18 octobre, le 19 décembre 2017 et enfin le 23 mars 2018. Nous avons eu une réunion de dialogue de gestion entre le Président et les Vice-présidents de pôles qui s'est tenue le 15 janvier 2018. Lors de cette réunion, le Vice-président délégué aux moyens a annoncé la validation par la commission des moyens du 11 janvier 2018, de critères de pondération en vue d'établir les clés de répartition budgétaire entre nos deux pôles universitaires. Je n'ai pas pu assister à cette réunion du 11 janvier pour des raisons de santé, je m'étais donc rapprochée du seul membre du pôle Martinique présent lors de la visio-conférence, Monsieur PORTECOP, j'avais pris soin de me renseigner auprès de lui et il m'avait indiqué que la rencontre en visio-conférence qui s'était tenue le 11 janvier avait bien donné lieu à des échanges mais que la commission ne s'était pas tenue formellement, notamment du fait de l'absence de la Vice-présidente du pôle. Lors de la réunion de dialogue du 15 janvier, le Vice-président délégué aux moyens a précisé que cette réunion s'était tenue. Je rappelle que cette réunion de dialogue s'est tenue en visio-conférence avec plusieurs représentants pour le pôle Martinique dont moi-même, Monsieur DORVILLE chargé de mission aux affaires financières, la chargée de mission aux affaires générales du pôle Madame KIMBOO et la responsable RH du pôle à savoir Madame GERVAISE. Nous étions présents à cette réunion, le Vice-président a attesté que la réunion du 11 janvier s'était tenue, que les décisions avaient été validées notamment les critères de pondération qui étaient proposés dans son relevé de décisions. Je précise qu'après cette réunion, je me suis à nouveau retournée vers Monsieur PORTECOP en présence de Madame KIMBOO, celui-ci m'a confirmé que cette réunion des moyens ne s'était pas prononcée le 11 janvier. Lors de la réunion du 15, nous tournions en rond puisque j'ai été quasiment considérée comme une menteuse en disant que la réunion ne s'était pas tenue. J'ai signalé au Président que de tels propos étaient inacceptables et qu'avec tout le respect que je lui devais, nous ne pouvions pas poursuivre un entretien dans ces conditions. J'ai pu me rendre compte dans le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 janvier 2018 auquel je n'avais pas assisté, à quel point j'avais été moi-même stigmatisée par le Vice-président délégué aux moyens ainsi que par le Président de l'Université qui mentionnent notamment dans ce rapport « *la Vice-présidente s'est levée et est partie en disant qu'elle n'était pas d'accord* ». Vous avez poursuivi, Monsieur le Président, en disant « *ce n'est pas grave, nous passerons en force* ». Ce sont des propos que je trouve très graves, qui sont sous forme de procès d'intention me concernant, d'autant plus que les éléments contextuels de fond que je viens de vous énoncer avaient été omis, dont acte. Je voudrais vous dire que dans le cadre des trois réunions de commissions des moyens qui se sont tenues le 18 octobre, le 19 décembre et le 23 mars, les relevés de conclusion des deux premières réunions n'ont pas été validés en commission. J'ai demandé un certain nombre d'amendements qui n'ont pas été pris en compte. Concernant la réunion du 23 mars 2018 à laquelle je n'ai pas assisté – il n'y avait que Monsieur PORTECOP du pôle Martinique, Madame VESTRIS étant absente elle aussi – le PV de cette réunion n'est pas arrivé jusqu'à nous.

Concernant cette dernière réunion, je me suis entretenue oralement le 03 avril dernier avec le V/P délégué aux moyens qui m'a informé qu'il transmettrait ce PV, dans un premier temps aux personnes qui avaient assisté à la réunion et dans un second temps à la totalité des membres de la commission. A ce jour, je n'ai rien reçu. A ce jour, les seuls critères qui ont été validés en commission des moyens, sont ceux qui ont été validés le 19 décembre 2017 en matière de répartition des enseignements. Nous avons pris deux décisions : une 1^{ère} décision pour le critère activité enseignement à savoir les étudiants inscrits ayant participé au moins à une épreuve d'examen, à une matière ou à un module d'enseignement ; la 2^{ème} décision portait sur le critère performance enseignement à savoir les étudiants ayant réussi aux examens par rapport à ceux qui se sont présentés à au moins une matière. Lors de cette réunion – c'est ce que j'ai précisé, le 15 janvier lors de la réunion de dialogue – il avait été acté que le Vice-président aux moyens poursuivrait ses recherches et que nous allions en débattre lors de la prochaine rencontre prévue début 2018. Cette réunion n'a pas eu lieu. Ensuite, le Vice-président aux moyens a produit un relevé de décisions qui n'a pas été validé par la commission des moyens, qui a été positionné au Comité Technique du 15 janvier 2018 et qui devait l'être également au Conseil d'Administration du 16 janvier 2018. Je

rappelle qu'à ce jour, la commission des moyens n'a validé aucun critère de pondération. Monsieur le Vice-président délégué aux moyens nous a fait une proposition basée sur le modèle de pondération SYMPA de 2010, dans les classes de formation. Le relevé de décisions du 19 décembre 2017 n'a pas été validé par la commission, dans ce document il y avait donc projection quantitative du pourcentage pondéré des étudiants 971 par rapport aux étudiants 972 qui amenait à une clé de répartition – Monsieur VIRASSAMY s'en est inquiété – une clé de répartition quantitative amenant à 64 % pour la Guadeloupe et à 36 % pour la Martinique. Je vous rappelle qu'actuellement, les clés de répartition en vigueur sur les mêmes critères étudiants sont de 60% pour la Guadeloupe et de 40 % pour la Martinique. Je vous rappelle également que le pourcentage d'étudiants non pondéré actuellement est de 55 % pour la Guadeloupe et de 45 % pour la Martinique.

Aujourd'hui, ce document est proposé au Conseil d'Administration, selon les éléments d'information qui me sont revenus, il a été présenté au Comité Technique du 19 avril 2018. Ce document n'a pas fait l'objet de consensus des membres de la commission des moyens. Dans le PV du Conseil d'Administration du 16 janvier, Monsieur le V/P délégué aux moyens a dit (je le cite) : « *Je rappelle que nous sommes à la recherche de critères que nous soumettons au Conseil d'administration qui pourra les modifier. Ce n'est pas la commission des moyens qui va acter, elle ne fait que proposer les critères qui permettront de répartir les moyens inter-pôles* ». Je trouve que cette approche est particulièrement réductive, je crois qu'il est absolument fondamental que la commission des moyens anticipe donc évalue quantitativement en amont, l'impact qu'aura l'application des critères de pondération qu'elle propose pour le budget des pôles et qu'elle soumet à l'appréciation du Conseil d'Administration. Ce dernier doit se positionner en connaissance de cause. Je considère qu'aujourd'hui, le Conseil d'Administration ne se positionnera pas en connaissance de cause. D'autre part, pour réaliser ce travail dans le cadre de la commission des moyens, j'ai personnellement demandé au Vice-président délégué aux moyens, une version numérique modifiable du document de travail qu'il nous avait proposé. Il nous l'avait présenté sous format papier parce qu'il s'agissait de faire des simulations, d'évaluer en amont l'impact qu'auraient les clés de répartition qui sont proposées. Nous n'avons jamais eu ces documents de travail sous version numérique. Pour permettre au Conseil d'Administration de s'orienter éventuellement sur des modifications de critères, je crois qu'il est indispensable que la commission des moyens lui fournisse une analyse complète (ce n'est pas le cas aujourd'hui), que la commission des moyens fasse des propositions argumentées (ce n'est pas le cas aujourd'hui) et que les décisions présentées au Conseil d'Administration soient le fruit d'un consensus de la commission des moyens (ce n'est pas le cas aujourd'hui). Je dis très clairement aujourd'hui que la commission des moyens n'a pas été au bout de son travail, que les propositions n'ont été validées ni en commission ni en CT, qu'elles sont soumises par contre au CT et au Conseil d'Administration sans validation par la commission des moyens. Il s'agit de documents proposés par le Vice-président délégué aux moyens. Je dis aussi très clairement, qu'il existe actuellement des clés de répartition du budget entre les pôles : 40 % pour la Martinique, 60 % pour la Guadeloupe. Je demande à ce que ces critères soient maintenus jusqu'à ce que la commission des moyens ait réalisé un travail de fond, un travail sérieux, un travail consensuel. Je demande donc un moratoire concernant ces décisions.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Comme l'a rappelé Madame la Vice-présidente du pôle Martinique, les propositions de clés de répartition n'ont pas pu être examinées au CT du 15 janvier, l'ordre du jour n'étant pas achevé, le document a été soumis au dernier CT du 19. Lors de ce CT, sur neuf membres ayant voix délibérative qui étaient présents, il a obtenu un avis favorable de huit aussi bien de la Martinique que de la Guadeloupe. Pour ma part, je salue les travaux de cette commission qui à la question (la loi nous l'impose) de quels critères prendre en compte pour l'effectif des étudiants, quels critères prendre en compte pour les enseignements dispensés et quels critères prendre en compte pour l'activité recherche de chaque pôle de manière à opérer la répartition entre pôles des (*inaudible*) comme

le spécifie la loi. Ce document apporte une réponse qui me semble moyenne, modérée au sens où les critères sont ceux du modèle SYMPA appliqués à l'ensemble des universités pour la répartition des moyens entre universités. Ensuite, rien n'empêche que les *(inaudible)* c'est ce que propose d'ailleurs le *(inaudible)* de la recherche pour la prise en compte des critères applicables aux publiants ou aux commissions de la recherche et qui me semblent corrects dans le sens où on a demandé à chacune des sections quels sont les critères retenus selon les spécialités. Globalement, je suis un peu surpris mais je ne suis pas mathématicien – aucun membre du CT n'est mathématicien ou juriste – néanmoins, en termes d'égalité et d'équité, je rappelle que nous avons des formations qui sont d'un même domaine et de même niveau sur chacun des pôles : Licences de droit et d'économie, de gestion... je pense à un certain nombre de licences et dans la répartition actuelle, il y a à la fois iniquité et inégalité de traitement à l'encontre des usagers qui sont sur le pôle Guadeloupe, en termes de répartition. Je salue un travail qui permet de manière modérée – puisqu'il s'agit de faire des rééquilibrages sur la base de la masse salariale, qui ne brutalise pas la chose et qui permet de faire évoluer les critères de répartition, les offres de formation sur chacun des pôles de même que les complémentarités de l'offre de formation appelleront par la suite à faire *(inaudible)*.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur MERIL.

M. Alex MERIL (*V/P pôle Guadeloupe*) – J'ai participé à la commission des moyens et je dois dire que je suis un peu surpris car j'ai l'impression que l'on ne raconte pas ce que moi j'ai vu, les contributions qui ont été apportées. Je ne pensais pas que la commission des moyens devait valider les décisions. Il nous fallait réfléchir et je me suis beaucoup impliqué. Je me souviens avoir cherché sur internet pour retrouver le rapport du Sénat, le rapport GILLOT. Je l'ai trouvé. Nous n'avons pas réussi à avoir un vidéoprojecteur mais nous avons quand même réussi à l'imprimer. Les discussions se sont faites de manière catastrophique – je commence par le dire – mais des avancées ont eu lieu. Premièrement, j'ai vraiment beaucoup insisté car le budget arrive du Ministère d'une certaine manière, nous ne souhaitons pas que le mode de distribution soit très long. Je parle en tant que Vice-président du pôle, notre situation est catastrophique. Il est temps que nous puissions avancer, que nous puissions obtenir certaines choses. Nous aurons sans doute une proposition à faire sous peu parce que le budget sera épuisé. J'en suis conscient, j'ai déjà commencé à faire des démarches pour trouver d'autres budgets parce qu'il est clair que le budget alloué par l'Etat est insuffisant. Ce budget étant globalement insuffisant, je suis en train de démarcher, j'ai rencontré la Région, j'ai rencontré Cap Excellence, nous essaierons de voir mais tant que nous n'arriverons pas à régler ce problème, nous n'avancerons pas. Je pense que la répartition qui est faite actuellement – 60/40 – nous pénalise fortement.

Deuxièmement, au cours de la discussion qui a eu lieu – on pensait ne pas trouver le document mais je l'ai trouvé, j'ai trouvé le rapport GILLOT et nous avons pu discuter – on a demandé au Vice-président délégué aux moyens, s'il existait un autre critère. S'il n'existait pas d'autres critères, selon moi la discussion était achevée. Il faudrait vraiment que nous avancions, que le pôle Guadeloupe puisse avoir un budget, ainsi je pourrai vaquer à mes occupations et faire autre chose. Autrement, nous devons probablement mettre les clés sous la porte. C'est peut-être ce qui est souhaité et demandé.

M. le Président Eustase JANKY – Je vais répondre aux différentes questions qui ont été posées. Je pense qu'à un moment donné, il faut avancer. Nous avons une loi, il faut la mettre en place. A chaque réunion, on me dit qu'il faut respecter la loi, je respecte donc la loi pour permettre de répartir ces moyens. Il y a trois critères qui ont été évoqués. Personnellement, je ne vois pas quel autre critère nous pourrions trouver pour répartir les moyens. Il y a les critères SYMPA, il n'y en a pas d'autres. Le Vice-président vous a dit qu'il n'y en a pas d'autre, il faut bien à un moment donné que l'on accepte ces critères. Si on n'accepte pas les critères, on se retrouve à répartir sur la base de 60/40 et on n'est pas dans la loi. Concernant la recherche, il faut aussi des critères. A partir du moment où on est enseignant-chercheur,

si le critère est rempli ce n'est pas même pas la peine de discuter parce que l'on sait parfaitement qu'il y a des collègues qui ne font pas de la recherche, à tel point qu'il y a en ce moment une discussion au niveau du Ministère pour savoir quels sont les vrais enseignants-chercheurs. Vous voyez bien qu'à un moment donné, il faut retenir les critères sur lesquels on va pouvoir se baser pour répartir les moyens. Pour l'instant, il n'y a pas d'autre critère et il faut avancer.

Deuxième chose : quand on fait partie d'une commission, que l'on a pris des responsabilités, je demande aux collègues d'assister à ces commissions sauf cas particulier. Je peux comprendre qu'il y ait des cas exceptionnels mais il faut être présent. Il faut être présent, participer, discuter et poser les problèmes pour éviter de revenir à chaque fois à la case départ sinon on reste là comme si j'étais en début de mandature, or ça fait un an et trois mois que je suis là. Cela fait quelques mois que nous travaillons sur cette question. J'ai eu l'occasion de venir voir comment fonctionnait la commission, c'est ce jour-là que Madame FRANCOIS-HAUGRIN est partie. Elle s'est levée, elle est partie. Je pense qu'au stade où nous sommes aujourd'hui, nous devons prendre une décision. Cela ne veut pas dire – pour répondre à la question de Professeur VIRASSAMY – que nous allons tout casser pour un pôle et tout donner à l'autre, ce n'est pas ce que je dis. Il y a une clé de répartition à mettre en place mais il y a un dialogue de gestion. Ce dialogue de gestion est fait entre le Président et ses Vice-présidents mais si un pôle présente un projet intéressant et que le Président est amené à prendre une décision pour favoriser ce projet, il le fera. A un moment donné, il faut arrêter les clés de répartition sinon nous serons encore en train de discuter après ma mandature et nous discuterons encore pendant des années. Aujourd'hui, je pense qu'il faut avancer et ne pas rester en l'état. Madame FRANCOIS-HAUGRIN a parlé du nombre d'étudiants. Si vous dites qu'il y a 55 % des étudiants aujourd'hui sur le pôle Guadeloupe et 45 % en Martinique, ce sera peut-être le contraire l'année prochaine. Il y aura 55% en Martinique auquel cas il n'y a pas de problème, la clé de répartition prend également en considération le nombre d'étudiants donc cela ne change rien à cette clé de répartition qui nous a été proposée par le Vice-président et la commission. Je pense qu'il n'y a pas d'autre solution aujourd'hui que de prendre en considération les éléments qui nous ont été fournis, il n'y en a pas d'autre mais il y a un dialogue de gestion. Je n'ai pas l'intention de dire à tous les enseignants de la Martinique « venez en Guadeloupe parce que nous avons un déficit par rapport à vous », ça va glisser en fonction des années.

Monsieur VIRASSAMY, il faut savoir que dans certaines composantes, il y a des postes qui sont vacants. Lors de la conférence des Doyens, j'ai dit que le Président prendra les postes qui resteront vacants plus de deux ans. Il les mettra peut-être sur le même pôle dans une composante où il n'y a pas suffisamment d'enseignants ou alors c'est peut-être le moment de réfléchir à ce qu'il faut faire. Si le poste n'est pas mis au concours, cela signifie qu'il n'est pas utile. C'est valable sur les deux pôles, je n'ai pas stigmatisé le pôle Martinique. Monsieur VIRASSAMY.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Je voudrais simplement apporter une précision de plus. Il a fallu prendre un certain nombre de décisions – j'étais alors Président – et ces décisions étaient dictées par la volonté de faire en sorte que la logique prévale, que l'équité prévale. Lorsqu'il s'est agi de créer l'école d'ingénieurs qui n'existait pas, j'ai décidé de sa création. A l'époque, j'ai nommé le Doyen en qualité de coordonnateur pour faire en sorte que cette école existe. Ma volonté à l'époque avait été de faire en sorte que cette école existe sur le pôle Guadeloupe. Lorsqu'il s'est agi de mettre en place la 2^{ème} et 3^{ème} année de médecine, j'aurais pu décider de l'installer à Fort-de-France, usant de ma position présidentielle. Pourtant j'ai décidé qu'elle serait logiquement installée en Guadeloupe. A l'époque, nous avions même imaginé la création de l'école de sages-femmes. Cela ne s'est pas fait mais le Président JANKY et moi, avons visité des locaux pour installer cette école de sages-femmes. C'est dire que ce qui prévalait, ce n'était pas une logique de pôle contre l'autre ou d'un Président qui cherche à favoriser son pôle. Il s'agissait simplement de faire prévaloir une logique d'équité, une logique d'enseignement. Je crains qu'à vouloir appliquer les critères de manière quasiment mathématique, sans la pondération politique du

Conseil d'administration... parce que le Conseil d'Administration a ses fonctions. Le code de l'éducation précise bien que le Conseil d'Administration détermine la politique de l'établissement et rien n'interdit... rien n'interdit qu'aux critères mathématiques de la loi, soient ajoutées les considérations politiques inspirées par la volonté d'équité de l'Université.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur VIRASSAMY, je ne pense que nous soyons en contradiction. J'ai bien dit qu'il y a un dialogue de gestion entre le Président et les V/P des pôles et que le Président est prêt à accompagner les projets intéressants sur un pôle, bien évidemment en fonction de ses possibilités, en fonction de ses moyens. Je ne suis pas en train de dire que je défavoriserai un pôle par rapport à un autre.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Quelle est ma crainte ? Ma crainte c'est qu'il y a une réalité, que le Président JANKY n'est pas éternel et qu'il quittera ses fonctions. Je suis moi-même sur le départ, qu'allons-nous laisser à nos successeurs ? Je crains que si nous n'affichons pas cette volonté aujourd'hui de manière forte, que nos successeurs soient peut-être moins psy que nous, moins unitaires que nous et que la réalité de l'établissement soit fortement compromise.

M. le Président Eustase JANKY – Nous disons la même chose, nous disons exactement la même chose. Après nous, il y en aura d'autres et si nous ne mettons rien en place aujourd'hui, la discussion sera la même dans un an, dans deux ans et durant des années. La loi nous impose la mise en place de la répartition des moyens, il faut la mettre en place en ayant bien à l'esprit qu'il y a un dialogue entre le Président et les Vice-présidents des pôles et que ce dialogue est obligatoire. Nous avons donc le devoir de faire ce dialogue et de faire remonter les projets intéressants. Bien, évidemment, il ne faudrait pas que chaque Vice-président de pôle propose trois ou quatre projets importants en me demandant de les financer, il faut qu'il y ait une réflexion et c'est là que le Conseil d'Administration a son mot à dire. Néanmoins, il faut se dire qu'il y a quand même une clé de répartition et ensuite un dialogue qui permet d'harmoniser. Madame AURELIA.

Mme Dominique AURELIA-TOTO (MCF 972) – Mon voisin me dit que les clés de répartition sont des outils et qu'il y a possibilité de dialogue, j'entends bien. Je suis pourtant très sensible aux propos du Professeur VIRASSAMY car je pense qu'il y a peut-être eu dans le passé une stratégie de développement de l'Université d'une façon générale qui a été mal conçue en privilégiant des doublons parce que très rapidement il y a eu « Droit » de chaque côté etc. Peut-être on a-t-on créé ce déséquilibre. Aujourd'hui, je suis très inquiète de ce qui peut se passer s'agissant de ce déséquilibre qui sera généré s'il n'y a pas véritablement un dialogue au niveau de notre Conseil, de ce déséquilibre qui sera généré par cette répartition ; déséquilibre évidemment en la défaveur du pôle Martinique qui ne fera qu'accélérer la situation absolument désastreuse (*je fais très attention à mes mots*) du pôle Martinique, non seulement au niveau des infrastructures – je pense au grand amphi par exemple – mais tout simplement au niveau humain, au niveau du climat politique qui régit ce pôle. Comme vous le dites Monsieur le Président, il faut que nous avançons, il faut que nous prenions les décisions mais il faut aussi que nous discutons véritablement. Peut-être faudrait-il voir comment nous pourrions – Monsieur le juriste pourrait nous aider – aménager la loi parce que nous sommes quand même une Université particulière, il faut le reconnaître.

M. le Président Eustase JANKY – Madame AURELIA, il n'est pas possible d'aménager la loi.. Vous avez parlé de doublon, c'est une question qui m'intéresse beaucoup. Je n'ai pas arrêté de dire, lors de la préparation de l'offre de formation, d'éviter de faire des doublons. Il ne faut pas multiplier les formations simplement parce que nous voulons faire, parce que nous voulons que chaque pôle se développe sans tenir compte de l'autre. Plus que jamais, je pense que nous devons prendre en considération un certain nombre d'éléments : la mutualisation des moyens, les difficultés que nous avons pour faire les mêmes formations sur les deux pôles, il nous faut arrêter cela. Nous sommes dans la même Université, il faut

que nous fassions preuve d'intelligence et de rigueur dans l'organisation de cette offre de formation. Si nous voulons mettre en place des formations innovantes, si nous voulons faire avancer un pôle, si nous voulons mettre des projets intéressants, il faut que nous puissions récupérer un financement... un budget sur d'autres formations qui peuvent se faire autrement, ce qui ne veut pas dire de les arrêter. J'ai proposé aux différentes instances précédentes de pouvoir mettre en place 10 % des cours en ligne, ce qui permet de gagner un peu de temps, de gagner en heures et de développer des formations innovantes sur chaque pôle. D'ailleurs, mettre une partie des enseignements en ligne, c'est déjà une innovation dans la manière de faire un cours. Nous mettons 10 % cette année, c'est un objectif, il faut que nous avancions progressivement. Nous ferons une évaluation à la fin de l'année, si ces 10 % ont été bien perçus par les enseignants-chercheurs et si ça fonctionne bien, nous augmenterons progressivement de manière à faire un maximum de cours – 50 % d'ici la fin de ma mandature – et à mettre en place des formations innovantes, des projets intéressants au niveau des pôles. C'est ainsi que nous allons gagner, ce n'est pas en voulant faire les mêmes choses sur les deux pôles.
Monsieur le Vice-président à la répartition des moyens.

M. Jack MOLINIE (*V/P délégué à la répartition des moyens*) – Il ne faut pas perdre de vue, en termes d'équité de traitement, que nous travaillons pour des usagers, que nous recevons de l'argent pour la préparation aux diplômes et pour faire de la recherche, pour aider ces usagers à avoir leurs diplômes mais que les diplômes n'ont pas le même coût. Chaque formation a un coût, les coûts de fonctionnement des formations... il faut le dire, les coûts de formation des Sciences par rapport aux Lettres ne sont pas les mêmes. Le besoin en enseignants n'est pas le même, le nombre d'examens etc. ce n'est pas la même chose. Si on prend simplement le nombre, on n'est pas très loin puisque chacun des pôles a une section scientifique, chacun des pôles a une section Droit, chacun des pôles a une section Lettres etc. on tend tout doucement vers un équilibre. Je parle en termes d'étudiants, en nombre d'étudiants. Est-ce que l'équilibre financier reflète les besoins que l'on a pour les usagers ? C'est ça ma question. On parle de pôle mais est-ce qu'on répond aux besoins de traitement de chacun des étudiants selon son type d'étude. C'est là la question. Globalement, en ajoutant les pondérations que nous avons donc 4, 3, 2.6 etc. nous sommes très loin des orientations de MODAL qu'ils allaient appliquer aux universités et qu'elles ont refusé. Ils parlent de coefficients 6 ou 8 pour certaines formations, pour bien prendre en compte leurs coûts, c'est ce que l'on applique aux écoles d'ingénieurs pour leur dotation. Il faut s'attendre à ce que l'écart entre les formations des Sciences humaines et les formations scientifiques pour bien prendre en compte tous les coûts générés, soit encore plus grand au cours des prochaines pondérations proposée par le Ministère. Les universités doivent payer pour faire les TP, elles doivent payer les appareils, elles doivent payer les fournitures etc. donc elles se retrouvent dans l'obligation d'investir et ne peuvent pas le faire si elles n'ont pas la dotation donnée par le Ministère. Elles sont enclines à faire augmenter les pondérations pour avoir un peu plus d'argent, puisque c'est ce dont il s'agit.

Quand nous disons entre nous que nous proposons des critères de répartition des moyens avec pondération et autre, j'insiste bien là-dessus, il s'agit d'outils permettant de définir entre nous – j'ai bien dit « entre nous » – une politique de rattrapage à l'équilibre et comment le dialogue de gestion qui se fera selon les orientations proposées entre la direction de l'UA et les pôles... comment ces propositions seront examinées ensuite par le Conseil d'Administration. Il faut que nous arrivions à un dialogue aussi bien de gestion des crédits donnés sous forme de subvention de fonctionnement que des postes. En admettant que l'on fasse 60-40, donc 60 % pour la Guadeloupe et 40 % pour la Martinique, quand on calcule l'écart de dotation en masse salariale, la Martinique a une dotation de 25.4 M€ et la Guadeloupe 28.9 M€, ça ne correspond pas à 60-40. Nous avons actuellement 25.4 M€ et 28.9 M€ qui ne correspondent pas à 60-40. Si on fait 60-40, on se rendra compte qu'il faudra aller plutôt vers 22 et plutôt vers 32. Nous en sommes est là. Globalement, en termes de responsabilités, allons-nous faire une politique de gestion RH qui permettra de tendre vers des équilibres qui sont nécessaires à l'accueil des étudiants ? Ces équilibres sont nécessaires, autrement nous sommes loin de la réalité et de fait nous générons des surcoûts en

heures complémentaires en discriminant un pôle vis-à-vis de l'autre. Je le dis très clairement, à 60-40 on devrait être aux alentours de 22 et 32, avec globalement les 19 millions qui resteraient en masse salariale pour les services transversaux et médecine. Pour l'instant, nous avons une situation qui ne correspond pas à 60-40, nous sommes autour de 52. C'est vrai que je n'ai pas fourni les données sous forme numérique aux membres de la commission. Au moment où j'ai pu les avoir, j'ai eu une discussion avec l'IGAENR qui me disait qu'il n'était pas possible de transmettre à un pôle les données numériques concernant un autre pôle. Nous avons donc transmis à chacun des pôles les données numériques qui le concernaient et malgré tout, avant même de voir l'IGAENR, j'ai fourni l'ensemble des données sous forme papier et nous avons passé un certain temps à compter des postes – Monsieur HARAL et Monsieur PORTECOP sont présents et peuvent en témoigner. Pour calculer l'équivalence etc. pour avoir une idée à la louche puisqu'il fallait donner des chiffres aux membres des conseils, j'ai calculé à partir de coûts moyens fournis par Madame JEAN-LOUIS donc coût moyen d'un professeur, coût moyen d'un Maître de conférences, coût moyen d'un PRCE, d'un IGR avec exactement le nombre de postes de chacun. Ça reste un calcul à la louche, nous sommes pour l'instant à 300 000 euros près, soit deux ou trois postes, mais c'est une idée. Quand on a parlé de prorata, Madame (*nom inaudible*) parlait de 64-36, je rappelle que c'était des projections sur le nombre d'étudiants inscrits à la rentrée de 2017. Nul ne sait pas s'ils ont passé des examens, s'ils ne sont pas des étudiants fantômes pour certains, qui a fait quoi. Pour l'instant, il s'agit seulement d'une idée, d'une orientation. Les vrais coûts de l'année 2017, c'est maintenant que nous les verrons pour la préparation du budget 2019, nous aurons les vrais chiffres et les discussions seront lancées. C'est la raison pour laquelle nous sommes un peu contraints de prendre des décisions, les discussions seront lancées pour proposer un budget pour 2019, un comportement en termes de politique de gestion RH. C'est là où nous en sommes, nous avons absolument besoin de ces outils pour avoir une idée de là où nous allons et ne pas avoir à reconduire à l'identique ce que nous faisons pour l'instant.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Nous prenons une dernière série de questions puis nous passerons au vote. Madame PENCHARD, Madame Cécile BERTIN.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – Je voulais intervenir parce que la question des critères, c'est toujours quelque chose qui amène beaucoup d'interrogations. Par rapport à ce que vient de dire le Professeur VIRASSAMY sur la notion d'unité de l'Université et d'équité, je pense qu'il ne faut pas mélanger les deux aspects que nous sommes en train de débattre aujourd'hui. Les critères ne sont jamais satisfaisants mais ils ont au moins le mérite d'exister et surtout de poser la question de l'équité. Je siége au sein de ce Conseil d'Administration depuis cette nouvelle mandature et en étant de l'extérieur, j'ai toujours entendu dire que la répartition des moyens entre la Guadeloupe et la Martinique n'était pas équitable. Il faut que l'on accepte ces critères parce que c'est ce qui sera le gage de l'équité, on ne pourra pas les contester. Aujourd'hui, ils peuvent avantager un pôle, il se pourrait que ce soit le contraire demain mais au moins, on aura cette base. La pire des choses serait, parce que l'on a un objectif, d'essayer de tordre les critères pour arriver à ce que l'on souhaite. Il faut d'ailleurs dissocier le travail sur les critères, savoir est-ce qu'ils sont objectifs ou pas. Nous avons un rapport du Sénat, nous pouvons travailler etc. nous appliquons ce rapport et il n'y a pas de discussion possible. Ainsi, nous allons balayer... je dirai ce climat où on a l'impression qu'il y a un pôle qui est avantagé par rapport à l'autre. Après, j'entends ce que vous dites il ne faudrait pas partir d'une situation figée qui pourrait empêcher le développement etc. C'est le dialogue qui va l'établir, un dialogue politique qui dépasse même le cadre de l'Université parce qu'il y a quand même deux partenaires qui ont un rôle à jouer dans ce dialogue : l'Etat sur les moyens qu'il peut allouer et les Collectivités régionales qui ont aujourd'hui compétence en matière d'enseignement supérieur. J'en veux pour preuve, le choix qu'a fait la Région Guadeloupe dans son programme pluriannuel d'investissement de mettre 10 millions sur un accompagnement pour un campus santé. Voilà un projet qui s'il est porteur, pèse dans le dialogue en termes de développement. Je ne connais pas le PPI de la Martinique mais ça peut être un projet qui vient en appui d'une réflexion sur ce pôle. Ce sont

tous ces éléments qui déterminent, ce n'est pas simplement le Conseil d'administration qui peut impulser un projet, il faut aussi que cela s'inscrive dans quelque chose de beaucoup plus global en lien avec le développement économique puisque nous savons que l'Université a un rôle fondamental à jouer aujourd'hui par rapport au développement économique que fait chaque Collectivité pour son territoire. C'est la raison pour laquelle que je dis qu'il ne faut pas que nous soyons dans un débat feutré où on n'aborde pas les vrais sujets, il y a d'autres instances pour cela. Pour nous Conseil d'administration, dans un souci d'équité, je trouve que c'est très pertinent d'avoir des critères, nous pourrions au moins dire que nous les appliquons et que c'est normal que dans ce cadre, tel pôle puisse disposer de tels moyens. Voilà ce que je voulais dire au nom de la Collectivité régionale.

M. le Président Eustase JANKY – Merci Madame PENCHARD. Madame BERTIN

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – J'avais souhaité prendre la parole tout à l'heure, mais entretemps j'ai eu une réponse de Monsieur MOLINIE, je remercie le collègue. C'est vrai que lorsque l'on reçoit ce document, on se pose la question de savoir ce que ça va donner en données numériques ou en données sous forme de pourcentages et comment ça va apparaître finalement à la communauté. Nous sommes en CA, il y a un gros travail qui a été fait par rapport à la commission des moyens et il est évident que nous avons besoin de critères pour pouvoir fonctionner. Pour ma part, j'ai entendu ce matin qu'il y a eu quelques difficultés dans le dialogue de mise en place de cette commission des moyens. J'entends que nous devons maintenant prendre des décisions, que ce sont évidemment des outils que nous pourrions manier ensemble et que ces outils seront ensuite maniés dans le dialogue. Il me semble logique de dire que s'il y a quelques difficultés de dialogue avant ou pendant la mise en place de ces critères, nous risquons d'avoir également des difficultés de dialogue une fois que nous aurons arrêté ou pas ces critères. Il y a quand même une vigilance à avoir sur ce point parce qu'il ne faudrait pas qu'elle ait des conséquences politiques ou autres de réactivité, de ressenti de la part des collègues sur un pôle ou sur un autre. Vous connaissez mon attachement à l'unité de l'établissement, je suis un peu inquiète car il s'agit de gestion financière, c'est toujours un point sensible donc il y a des réactivités en coûts – vous l'avez rappelé – d'autant que sur un pôle comme sur l'autre, quelque soient les disciplines qui sont les nôtres, quelque soit le type de cours que nous sommes amenés à faire, il ne faudrait pas que la communauté universitaire d'un pôle ou d'un autre ait l'impression – vous avez d'ailleurs utilisé ce terme, Monsieur le Président – que l'on veuille faire avancer un pôle par rapport à un autre. Il est très important, en effet, de dialoguer avant, pendant et après pour que la chose soit bien explicitée et qu'il n'y ait pas un risque par la suite de créer une mauvaise intention de la chose et une mauvaise image. Je ne serai pas plus longue. Je ne peux qu'appeler de mes vœux qu'il y ait un dialogue, il faut toujours plus de dialogue. Nous savons que pour plusieurs dossiers – cela a été dit à plusieurs reprises – il nous a semblé parfois que le dialogue avait manqué. J'espère que le dialogue continuera sur ce point afin que nous soyons tous bien d'accord car il ne s'agit pas de tirer la couverture d'un côté ou de l'autre, ce n'est pas du tout le but. Il faut que les choses soient bien comprises et bien acceptées par tout le monde afin que ça se passe au mieux pour nous tous, dans l'intérêt de l'unité de notre établissement.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Une dernière question, Madame NELLA.

Mme Aurélie NELLA (*CTM 972*) – Vous comprendrez bien que compte tenu des échanges qui posent la question de la répartition des moyens entre nos deux pôles universitaires et qu'en tant que représentante de Collectivité de Martinique, je suis forcément sensible aux différentes interventions. La question que je me posais et pour laquelle les éléments de réponse ont été donnés en partie, concernait l'obligation d'appliquer les critères qui ont été proposés. Selon ce que j'ai compris, il s'agit des critères appliqués à titre indicatif dans un certain nombre d'universités mais dont l'application n'est pas nécessairement obligatoire. C'est ce que j'ai cru comprendre...

(Discussions simultanées)

M. Jack MOLINIE (*V/P délégué à la répartition des moyens*) – Non, ce sont des critères appliqués par l'Etat pour le calcul de nos dotations c'est-à-dire que les dotations données à l'établissement sont calculées sur cette base. Dans la mesure où les subventions nous ont été attribuées sur ces critères, par souci d'équité, nous les appliquons pour la répartition.

Mme Aurélie NELLA (*CTM 972*) – L'établissement a donc une latitude pour choisir d'appliquer ou pas de manière stricte et figée, les critères qui ont été établis au niveau de l'Etat, c'est ce que je comprends. Vous avez d'ailleurs indiqué que la commission avait fait des propositions qui pouvaient être débattues en Conseil d'Administration, ce conseil ayant – sous l'autorité du Président – la possibilité de les aménager, de les revoir, de les compléter. C'est ce que j'ai compris. La deuxième question que je me suis posée est celle de savoir s'il y a eu une analyse de la répercussion de l'impact... une étude d'impact de l'application des critères qui ont été proposés, car les administrateurs du pôle de Martinique semblent craindre une diminution des moyens alloués à ce pôle, ce qui pourrait à l'avenir restreindre ou freiner le développement éventuel de ce pôle. Bien sûr, la Collectivité Territoriale étant partenaire incontournable du pôle Martinique mais de l'Université en tant que telle, nous sommes profondément attachés à l'unité de l'établissement. Monsieur le Président, vous avez parlé de la complémentarité des formations, je plaide en faveur de cette complémentarité qui sera le garant de l'avenir de cette université au niveau des formations. On ne pourra dupliquer. Vous avez parlé de formations en ligne, je plaide aussi pour le développement de ces formations, nous sommes tout à fait en phase à ce niveau. D'autre part, vous avez indiqué qu'un dialogue de gestion devrait s'instaurer au niveau de la gouvernance, au niveau de chacun des pôles et que c'est à ce niveau que serait arbitrée la question de la répartition. Ai-je bien compris ?

M. le Président Eustase JANKY – Je vais donner la parole à Monsieur le Recteur puis je...

M. Mostafa FOURAR (*Recteur de Guadeloupe, Chancelier des universités*) – Répondez sur ce point. Merci.

M. le Président Eustase JANKY – Les choses sont très claires. A un moment donné, il faut que nous ayons des éléments de travail. Jusqu'à maintenant, la base de 60-40 n'est pas satisfaisante, ce n'est pas ce que l'on nous demande de faire. On nous demande d'appliquer des critères. Le Vice-président délégué à la répartition des moyens a donné des critères sur lesquels nous allons travailler à savoir les clés de répartition en fonction du nombre d'étudiants pondéré et de la recherche pondérée. C'est très bien. Maintenant, si nous ne laissons rien pour les générations à venir, nous allons nous retrouver dans la même considération et nous reprendrons la discussion. Nous voulons que les choses soient actées en fonction de ces critères. Maintenant, il y a un dialogue entre l'établissement et les pôles pour permettre à chaque pôle de se développer. L'objectif du Président est d'assurer l'unité de l'établissement et de faire en sorte que chaque pôle puisse se développer correctement. Dans le dialogue de gestion que j'aurai avec les Vice-présidents de pôles, mon objectif est de permettre à ces pôles de se développer. Je ne suis pas là pour freiner le développement des pôles, je demande simplement aux Vice-présidents de pôles de faire attention à ne pas multiplier les formations, multiplier les besoins en me demandant après d'intervenir. Ce sera très embêtant parce que dans la mesure où on dit que le Président va arbitrer, qu'il va dialoguer, il ne faudrait pas non plus me mettre devant un certain nombre de problèmes ingérables. Je demande à chacun de faire attention. Quand je dis de faire des cours mutualisés, de mettre des cours en ligne, d'éviter les doublons, c'est justement pour donner la possibilité d'avoir plus de moyens et pour permettre aux deux pôles de se développer. C'est la raison pour laquelle je me permets d'insister. Madame PENCHARD l'a bien dit, il n'y a pas uniquement l'Etat qui va intervenir, il y a des Collectivités. Si vous avez un projet intéressant en Martinique, c'est l'occasion de parlementer, de discuter avec vous pour permettre à ce projet intéressant de voir le jour. Il en est de même pour la Guadeloupe. Je suis très clair sur ma position, il faut que nous ayons des critères. Monsieur le Recteur.

M. Mostafa FOURAR (*Recteur de Guadeloupe, Chancelier des universités*) – Je voulais juste faire un commentaire, d’abord pour dire que j’ai apprécié la qualité des échanges, les interventions sont pertinentes donc je n’ai pas à porter un jugement sur les arguments des uns et des autres. Je voulais juste vous dire que ce débat, je l’ai vécu personnellement en tant que directeur de l’ENSEP – je vous disais tout à l’heure qu’avant d’être nommé en Guadeloupe, je dirigeais une école d’ingénieur. Nous faisons partie du *(inaudible) IMP* : 11 écoles d’ingénieurs. Vous imaginez, il ne s’agit pas de deux pôles mais de 11 écoles d’ingénieurs. Le mode de fonctionnement était le même avec une commission de moyens, on discutait sur les critères, chacun cherchait à défendre son institution et c’est normal, chacun est dans son rôle. Quand le Vice-président du pôle Guadeloupe défend son pôle, c’est normal. Quand la Vice-présidente de Martinique défend son pôle, c’est normal mais une commission fait des propositions, ce n’est pas elle qui décide. Que l’on soit d’accord ou pas... pour être honnête avec vous, nous n’avons jamais été d’accord entre les 11 écoles mais à un moment c’est le Conseil d’Administration qui est légitime à prendre des décisions. Bien évidemment, nous sommes investis d’une mission pour former nos jeunes et les jeunes sont les mêmes. On ne fait pas de distinction entre un jeune d’une école et un jeune d’une autre école. De la même manière, je ne souhaite pas faire la distinction entre un étudiant martiniquais et un étudiant guadeloupéen.

Nous parlons depuis tout à l’heure de la loi. Je le précise très clairement, la loi ne définit pas les critères, la loi ne définit pas non plus 60 ou 40 %. Si vous lisez le document que vous avez sous les yeux, en introduction à la répartition vous avez un rappel : « *le Conseil d’Administration détermine la politique de l’établissement. A ce titre, il est rappelé un point bien précis : le Conseil d’Administration répartit par pôle universitaire régional, sur proposition du Président, les emplois et les crédits alloués à l’Université par les ministres compétents, en prenant en compte notamment les effectifs des étudiants, les enseignements dispensés et les activités de recherche de chaque pôle* ». On arrive donc à un moment où la base des 40-60 ne peut pas être dans le marbre. Quels sont les critères ? Vous avez travaillé sur un certain nombre de critères qui sont objectifs parce que quand on parle du nombre d’étudiants, c’est objectif, il n’y a pas de débat à ce niveau. Quand on parle du nombre d’enseignants en face d’étudiants, c’est objectif et il n’y a pas de débat. Quand on parle des financements récurrents pour les laboratoires, il y a des critères. Maintenant, comme l’a rappelé Madame la Ministre, ce n’est pas seulement cette voie qui existe. Il y en a d’autres. Elle a rappelé le rôle des Collectivités, c’est très important de définir des projets avec les collectivités. Je crois que les deux collectivités sont actives dans l’aide à l’enseignement supérieur et à la recherche. Je voudrais ajouter que le modèle économique est en mutation aujourd’hui. L’Université, ici comme ailleurs, a d’autres possibilités de financement avec les partenariats de recherche, des appels à projets qui sortent de ce cadre. Il ne faut donc pas rester focalisés sur la répartition des moyens récurrents mais il faut que l’on soit ambitieux, je l’ai entendu d’ailleurs. Selon moi, l’ancien et l’actuel président disent la même chose. Effectivement, il faut que nous soyons vigilants, il faut que nous laissions derrière nous un système cohérent qui fonctionne de manière équitable. Vous avez utilisé le mot équité, l’équité exige la définition de critères objectifs et ce n’est pas dans le marbre, cela signifie qu’il y aura peut-être une insatisfaction sur tel ou tel critère et qu’il faudra renégocier, rediscuter l’année prochaine sans oublier les projets spécifiques. Cela n’empêche pas de définir des critères d’attribution, mais sur un certain nombre de projets il faudra un arbitrage parce que si la liste est longue, on ne s’en sortira pas. Il y a donc d’autres moyens de répartition. Voilà ce que je voulais dire avant le passage au vote.

M. le Président Eustase JANKY – Merci Monsieur le recteur. Nous allons passer au vote.

Mme Josiane GATIBELZA (*Personnalité extérieure*) – Je voudrais dire qu’en tant que politique, je m’associe entièrement aux propos de Madame PENCHARD.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Nous passons au vote sur les critères de répartition. Qui ne prend pas part au vote ?

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*VP Pole Martinique*) – Pourrait-on faire le point sur les procurations, s'il vous plaît ? Je crois qu'il y en a pour le pôle Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Oui. Nous avons une procuration de Madame Arlette BRAVO-PRUDENT à Madame BERTIN, une procuration de Monsieur CESAIRE au Président de l'Université, une procuration de Monsieur THOUARD à Madame FRANCOIS-HAUGRIN ; une procuration de Monsieur NAGAPIN à Monsieur GEOFFROY. Il y a donc quatre procurations. Nous passons au vote.

VOTE



Approbation des critères de répartition	Ne prend pas part au vote	
	Abstention	5
	Contre	0
	Pour	21

Les critères de répartition sont approuvés à la majorité des voix.

M. le Président Eustase JANKY – Merci. Nous allons passer au point suivant. Madame FRANCOIS-HAUGRIN vote pour trois personnes.

M. le Président Eustase JANKY – Cinq (5) voix contre. Merci beaucoup. Point suivant, Monsieur SUBITS.

b) Premier budget rectificatif de l'année

M. Vincent SUBITS (*DAF*) – Nous passons au 1^{er} Budget Rectificatif de l'année 2018. La continuité de ce que nous avons initié l'année dernière à savoir la GBCP se poursuit avec comme principal (*inaudible*) en ce début de 2018, le report des crédits de paiement de l'année dernière. Qu'est-ce que le report des CP de 2017 ? Le report de crédits de paiement c'est la trésorerie que l'on prend sur 2017 pour payer tous les bons de commandes qui ont été validés en 2017 et qui n'ont pas été payés au 31 décembre de l'année dernière. Pour information, le montant de ces reports s'élève à 1.5 M€. Nous allons passer aux changements majeurs de ce BR1. Par rapport au BP, la dotation ministérielle voit une augmentation de 2.5 M€ de crédits 30 et de 800 000 euros de crédits 10 dont 200 000 fléchés en dehors des prélèvements sur (*inaudible*). Pour information, contrairement à l'année dernière, pour éviter les petits problèmes de fin d'année sur la masse salariale et sur le paiement des salaires, on met la quasi-totalité de la masse salariale dès le BR1. On ne garde qu'une petite marge de 400 000 euros au cas où, pour avoir éventuellement de la fongibilité et ré abonder la masse salariale. Les crédits 10 à hauteur de 600 000 euros sont répartis selon les critères fixés par la commission des moyens, à savoir 43.2 % pour les pôles et le reste pour les services communs. Je rappelle que la recherche avait déjà tout pris au Budget Primitif, on ne remet pas d'argent sur la recherche. Au-delà des crédits de la dotation ministérielle supplémentaire, les deux principales modifications sur ce BR sont : le prélèvement sur fonds de roulement de 1.5 M€ pour des actions ciblées, la somme de 646 000 euros en crédits 10 si le Recteur valide après le vote du CA. Il

faut que les crédits 10 prélevés sur le fonds de roulement soient validés par les Recteurs et le reste ce sont des crédits 20 pour les investissements, là il n'y a aucun problème. La deuxième modification significative sur ce BR concerne le report des crédits de paiement de 2017 en 2018 pour pouvoir payer les factures et les engagements juridiques de 2017 non réglés au 31 décembre de 3.5 M€.

Le budget en détail. Nous allons maintenant voir tableau par tableau. Pour le tableau 1 « Autorisations d'emplois » qui est soumis au vote, nous avons donc un plafond à 992 emplois pour l'établissement, y compris les ressources propres. Le principal changement par rapport au BR 1 porte sur le nombre d'ETP donnés par l'Etat qui a augmenté. Nous avons reçu une notification en décembre. Je rappelle que le Budget Primitif a été voté fin novembre, nous n'avons donc pas encore pris cet élément en compte. Afin d'éviter toute question, il n'est pas possible de prendre des administratifs avec ces ETPT supplémentaires, on passe de 961 à 969. Ce sont des emplois fléchés santé uniquement, aucun autre emploi en dehors de la santé. La consommation en masse salariale prévue pour cette année est de 77.7 M€ et inclut 1.7 M€ de ressources propres. Pour le tableau 1, il n'y a pas d'autre changement en dehors de ce que je viens de dire à l'instant.

Le tableau 2 « Autorisations budgétaires » est soumis au vote. On observe dans ce tableau, comme fait majeur de ce BR1, un déficit budgétaire de 2.8 M€. Je le précise et je répète que nous sommes dans le cadre du GBCP, c'est un déficit budgétaire et pas comptable, c'est très important. Pourquoi un déficit budgétaire ? Tout simplement à cause des deux opérations citées précédemment : le report des CP qui impacte pour près de 1.5 M€ la trésorerie donc le fonds de roulement et le prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 1.5 M€ soit près de 3 M€ de prélèvement sur fonds de roulement. Si on enlève ces deux éléments exceptionnels, on a un solde budgétaire positif... très légèrement mais positif. Je précise aussi pour information que contrairement aux années passées, on n'est plus en AE égal CP sauf pour la masse salariale.

Les tableaux 3 sont pour information, c'est le détail des dépenses par destination et de recettes par origine donc rien de particulier à noter par rapport au Budget Primitif que l'on a déjà voté sur ces tableaux. Le tableau 4, l'équilibre financier. On voit qu'il est respecté dans ce Budget Rectificatif et que la variation de trésorerie – près de 3 M€ – permet donc de combler le prélèvement sur fonds de roulement puisque le fonds de roulement c'est de la trésorerie. Le tableau 5 est lui aussi pour information, ce sont des opérations pour compte de tiers. Nous n'en n'avons qu'une seule on n'en a comme tous les ans, c'est l'aide à la mobilité internationale qui a très légèrement augmenté par rapport au BP et qui est passé de 103 000 à 160 000 euros pour information. Le tableau 6 donc la situation patrimoniale avec le déficit budgétaire qui apparaît bien sûr dans ces tableaux. Le plus important c'est la CAF (Capacité d'Auto Financement) qui est positive et qui démontre une certaine santé financière correcte de l'établissement. Le fonds de roulement est impacté négativement par les prélèvements cités précédemment. Je tiens à préciser que l'agent comptable et les commissaires aux comptes n'ayant pas encore fini leur travail sur les comptes 2017, ils ne seront donc pas votés, ils le seront le mois prochain. Nous avons demandé au Ministère une autorisation pour avoir deux mois supplémentaires pour faire voter ces comptes. Je n'ai donc pas le montant réel du fonds de roulement dans ces tableaux, c'est juste une estimation. Le montant réel dépendra du travail de l'agent comptable et des commissaires aux comptes et du vote du *(inaudible)*.

Mme Marie-Luce PENCHARD (Conseil Régional 971) – Vous avez déjà une idée, ça va impacter beaucoup plus de choses ?

M. Vincent SUBITS (DAF) – Non, pas du tout d'idée. Ce que nous savons, raison pour laquelle nous permettons des prélèvements sur fond de roulement, c'est que l'année dernière le Ministère nous a versé 2 M€ fin décembre, qui n'étaient donc pas prévus dans le budget l'année dernière ; 1.5 M€ de masse salariale et 350 000 euros en gros pour Irma. Ce n'était pas absolument pas prévu, c'est tombé

directement dans le fonds de roulement, c'est pour cela qu'on peut se permettre de reprendre sans connaître le montant réel. Nous savons à peu près ce qui va tomber dedans etc. mais effectivement nous n'avons pas le montant réel. C'est aussi pour cela que nous avons limité à 1.5 M€ les demandes de prélèvement sur fonds de roulement. Pour information, nous avons reçu 4 M€ de demande de prélèvement sur fonds de roulement pour ce Budget Rectificatif. Nous avons vu avec la Présidence et le Cabinet pour réduire fortement ce montant, en l'occurrence à 1.5 M€ en attendant que les comptes 2017 soient certifiés. Un travail sera fait au BR2 pour réactualiser ces derniers chiffres, le fonds de roulement et potentiellement les futurs prélèvements sur fonds de roulement.

Les tableaux 7,8 et 9 n'ont en réalité pas changé par rapport au BP. Il n'y a pas vraiment de raison de s'y attarder. Pour information, le BPI sera voté au BR2. En conclusion, deux événements impactent le BR1 : le report des CP (Crédits de Paiement) de l'année dernière et le prélèvement sur fonds de roulement à 1.5 M€. On peut se permettre – je viens de le dire – puisque les crédits sont tombés en fin d'année directement dans le fonds de roulement, ils n'avaient pas été pris en compte dans les budgets de l'année dernière suite aux modifications tardives du Ministère pour de la masse salariale supplémentaire et les dégâts causés par Irma. La prochaine échéance financière c'est le compte financier qui sera voté fin mai, la date reste encore à définir. Le BR2 est prévu pour septembre et comme l'année dernière, un bilan financier de l'année en cours sera réalisé à la rentrée universitaire avec les détails, les dépenses, les recettes, les primes, les CP de la masse salariale et tout ce qui peut impacter l'état des finances de l'Université. Si vous avez des questions...

M. le Président Eustase JANKY – Madame KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Dans la présentation à la page numéro 4, il est indiqué que le ratio actuel qui a été pris en compte dans le cadre de la partie (*inaudible*) est de (*inaudible*). S'agit-il d'une erreur de frappe ?

M. Vincent SUBITS (DAF) – A 1 % près, on est toujours sur du 60-40 pour ce BR.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Est-ce qu'on peut évaluer ce 1 % ?

M. Vincent SUBITS (DAF) – C'était 39.75 et le reste pour la (*inaudible*), sur les 43.2%, sur l'ensemble de la dotation ministérielle, les 43.2 % votés lors du CA.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Sur les 43.2 % mais à 60-40 puisqu'il y a ...

M. Vincent SUBITS (DAF) – Oui, voilà... ça s'arrête à zéro virgule... pas tout à fait 40 %.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – ... que vous allez remettre sur le compte...

M. Vincent SUBITS (DAF) – ... que l'on réactualisera au BR2, il y aura un ajustement.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Une autre question concernant le fonds de roulement. Je voudrais savoir quelles sont les opérations qui sont positionnées sur le crédit 10 puisqu'à priori, cela se fait à titre très exceptionnel.

M. Vincent SUBITS (DAF) – C'est tout ce que j'ai dit tout à l'heure. Il y a 350 000 euros de crédit 10 pour Irma qui vont directement à la Guadeloupe (nous n'avons pas le choix) et une facture d'électricité de l'année dernière à hauteur de 216 000 euros que nous n'avons pas pu payer parce que nous n'avons pas reçu les fonds de la masse salariale en temps et en heure. Nous n'avons pas pu faire de fongibilité

pour remettre en fonctionnement et donc payer cette facture d'électricité. Nous avons effectivement 216 000 euros d'électricité à payer en crédit 10.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Ça veut dire que le budget de 43 % selon la répartition qui a été faite pour le pôle Guadeloupe, a été amendé de 200 000 euros ?

M. Vincent SUBITS (DAF) – Non, c'est l'administration générale qui paiera ces 200 000 euros. Les crédits 10 ne (*inaudible*), ça effectivement, ça va au pôle. En dehors **d'éléments** les autres crédits 10 vont à l'administration générale pour régler les factures de l'année dernière.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Les factures du pôle *Guadeloupe*.

M. Vincent SUBITS (DAF) – Principalement.

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions... nous votons les tableaux séparément, Monsieur SUBITS ?

M. Vincent SUBITS (DAF) – Non, non, on peut voter globalement.

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons au vote.

VOTE



Approbation Du BR1 2018	Ne prend pas part au vote	
	Abstention	6
	Contre	1
	Pour	19

Le Budget rectificatif n°1 est adopté à la majorité des membres

M. le Président Eustase JANKY – Six abstentions et un contre.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Comme (*partie de phrase inaudible*) qui permettent de respecter enfin la loi et que le Budget Rectificatif ne respecte pas la loi, je vote contre comme je l'ai fait pour le Budget Primitif.

M. le Président Eustase JANKY – Merci Monsieur GERARDIN. Le point suivant présenté par Monsieur SUBITS.

c) FSDIE 2018 de l'UA : augmentation du montant

M. Vincent SUBITS (DAF) – Dans le cadre de ce Budget Rectificatif, il y a des crédits supplémentaires pour le FSDIE. Ces crédits devant passer par le Conseil d'Administration, on fait voter dans le cadre de ce BR1, un montant de 28 355 euros supplémentaires de crédits FSDIE à répartir comme suit : 17 000 euros pour la Guadeloupe, 11 355 euros pour la Martinique. La répartition à l'intérieur ne change pas, c'est toujours 70 % pour les projets et associations et 30 % pour la part sociale.

M. le Président Eustase JANKY – Les fonds FSDIE sont basés uniquement sur le nombre d'étudiants ?

M. Vincent SUBITS (DAF) – C'est uniquement le nombre d'étudiants au 15 janvier 2018, les étudiants qui ont payé.

M. le Président Eustase JANKY – Y a-t-il des questions ? Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – La communication de la loi sur (*inaudible*) des étudiants modifie la prise en charge de (*inaudible*) sociale des étudiants et les modes de paiement des fonds dédiés à cela. (*Phrase inaudible*)

M. le Président Eustase JANKY – Oui, mais pour les deux Recteurs ?

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Y compris pour les deux Recteurs.

M. le Président Eustase JANKY – Y a-t-il d'autres questions sur les fonds FSDIE ? Nous allons passer au vote.

VOTE



Approbation de l'augmentation du FSDIE de 28 355 €	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	26

Merci. Question suivante.

d) Paiement de la facture de l'hôtel BOIS JOLI

M. Vincent SUBITS (DAF) – BOIS JOLI, c'est une facture qui date du premier trimestre 2017, qui a vu cinq personnes donc deux enseignants-chercheurs et trois étudiants partir en mission dans la Caraïbe. Malheureusement, il n'y avait aucun autre hôtel de disponible et le montant par nuitée dépassait le montant autorisé par la précédente GAOM – je rappelle que l'on a voté une nouvelle lors du dernier Conseil d'Administration – il faut obligatoirement que ces deux factures de 880 euros et de 445 euros pour cette mission des enseignants-chercheurs passent en Conseil d'Administration pour pouvoir payer le fournisseur.

M. le Président Eustase JANKY – Le problème c'est que les factures sont restées au niveau de l'hôtel, il faut maintenant les payer.

M. Vincent SUBITS (DAF) – Tout à fait, L'hôtel attend le paiement de ces deux factures depuis plus d'un an.

M. le Président Eustase JANKY – Je rappelle aussi que si on compare les factures telles qu'elles ont été présentées par le Directeur des Affaires Financières, on a une augmentation de 320 euros environ.

M. Vincent SUBITS (DAF) – Par rapport à ce qui est prévu, 320 euros pour cinq personnes, pas par personne.

M. le Président Eustase JANKY – Je demande au Conseil d'Administration s'il accepte que nous payions l'hôtel en sachant que nous avons dépassé de 320 euros la somme que nous aurions dû dépenser pour cette mission et en sachant aussi qu'il n'y avait pas d'autre possibilité d'hôtel que celui qui a été utilisé. Nous allons passer au vote.

VOTE



Approbation du paiement de la facture de l'hôtel BOIS JOLI	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	24

Le paiement de la facture est approuvé à la majorité des membres

M. le Président Eustase JANKY – Madame BERTIN ne prend pas part au vote et une abstention.
Merci.

e) Avances à réaliser aux personnels extérieurs à l'établissement dans le cadre d'ERASMUS et des contrats de recherche et de coopération avec les Etats de la Caraïbe : vote de la motion dérogeant à la GAOM

M. Vincent SUBITS (DAF) – C'est un vote dérogatoire à la GAOM que nous avons fait voter dernièrement. Dans cette GAOM, il était précisé que nous n'accordions aucune avance à des personnels ou des étudiants extérieurs à l'Université, pour la simple et bonne raison qu'on ne peut pas récupérer les fonds si la personne ne vient pas, si la mission est annulée etc. On fait voter une dérogation dans le cadre d'ERASMUS, puisque contractuellement et légalement, pour les contrats ERASMUS, on est obligé – pour les étudiants de la Caraïbe en l'occurrence, Jamaïque, Cuba – de leur octroyer des avances, avant qu'ils ne viennent en mission. Le petit avantage que nous avons c'est que ce ne sont pas des fonds de l'Université mais des fonds donnés par ERASMUS. En réalité, l'Université ne sort pas ces fonds directement de sa poche, si on ne peut pas les « récupérer » c'est un peu à ERASMUS de se débrouiller.

Donc, une dérogation à la GAOM pour le programme ERASMUS et dans le cadre des contrats de recherche de coopération avec les Etats de la Caraïbe.

M. le Président Eustase JANKY – Est-ce qu'il y a des questions ? Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pole Martinique*) – Concernant le 1^{er} item dans le cadre d'un contrat de recherche et de coopération avec les Etats de la Caraïbe, vous avez précisé que la difficulté venait du fait que l'on pouvait ne pas récupérer les fonds, est-ce que là nous avons la certitude que les fonds seront récupérables par l'Université sur ce 1^{er} ? J'ai bien compris concernant les programmes ERASMUS, sur ce 1^{er} item, quel est le périmètre de sécurisation ?

M. Vincent SUBITS (*DAF*) – L'avantage de ces contrats de recherche et de coopération, c'est que nous recevons un pourcentage à la signature du contrat, nous pouvons donc éventuellement nous servir sur ce pourcentage. C'est notre garantie.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pole Martinique*) – On peut le préciser ?

M. Vincent SUBITS (*DAF*) – On peut le préciser...

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pole Martinique*) – ... ça permettra de préciser dans les conventions également qui seront prises avec ces Etats dans le cadre de programmes divers. Cela permettra également de sanctuariser cet aspect dans les conventions.

M. le Président Eustase JANKY – Madame BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – C'était le même questionnement. Est-ce qu'on part sur cette base ? On précise ?

M. Vincent SUBITS (*DAF*) – Il faudra préciser dans chaque convention... il faudra mettre une clause dans chaque contrat. Il n'y a aucun souci, ça peut se faire.

M. le Président Eustase JANKY – Madame (*inaudible*) n'y voit pas d'inconvénient ?

Mme – Non, non. Je disais que nous n'étions pas obligés de le signaler dans les conventions, nous pouvons le faire mais...

M. le Président Eustase JANKY – Madame BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Si nous choisissons de le faire, il faut peut-être apporter ces éléments parce que nous allons voter. (*Partie de phrase inaudible*) il ne s'agit pas de bloquer les choses.

Mme – Ce n'est pas l'argent de l'établissement, c'est le fonds, c'est ERASMUS.

(Discussions simultanées)

M. Jack MOLINIE (*V/P délégué à la répartition des moyens*) – Ce sont des conventions avec les Etats, auquel cas les Etats s'engagent. Globalement, nous avons choisi des étudiants chez eux avec leur aval. S'il y a quoi que ce soit, nous allons... nous allons mettre que l'absence de l'étudiant à venir ne signifie pas que c'est l'Université prendra en charge. La charge sera prise sur le contrat, elle sera acceptée même

si l'étudiant ne vient pas et ce contrat sera signé par toutes les parties. Ça reviendra à dire que la facture est due, que l'étudiant vienne ou pas puisque nous avons engagé les fonds.

M. le Président Eustase JANKY – Quelle est la formulation que tu proposes ?

M. Jack MOLINIE (*V/P délégué à la répartition des moyens*) – Il faut juste indiquer dans la convention que si d'aventure l'étudiant ne vient pas, la facturation sera due à l'établissement, auquel cas nous serons remboursés pour cette part.

M. le Président Eustase JANKY – Après la précision apportée par le Vice-président suite à la discussion, nous allons passer au vote. Madame FRANCOIS-HAUGRIN, dernière question.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pole Martinique*) – Ce n'est pas une question, c'est juste une précision. J'aimerais bien comprendre, sur ce 1^{er} item, quand les étudiants ou autres viennent dans le cadre d'un contrat de recherche, l'établissement avance les fonds. Sommes-nous bien d'accord ?

M. Jack MOLINIE (*V/P délégué à la répartition des moyens*) – Pourrait avancer... pourrait.

M. Vincent SUBITS (*DAF*) – C'est l'idée. Effectivement en théorie, dès qu'un contrat de recherche est signé, nous percevons à la signature du contrat un pourcentage sur le montant global du contrat. C'est sur ce pourcentage que l'on sanctuarise une partie pour les missions, en général les missions sont prévues dans les contrats sinon nous n'avons pas d'argent.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pole Martinique*) – Donc, j'ai bien compris. C'est ce point que je demande à rajouter au niveau du 1^{er} item.

M. Vincent SUBITS (*DAF*) – Il n'y a pas de souci, on rajoute.

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons au vote.

VOTE



Approbation du principe d'Avances à réaliser aux personnels extérieurs à l'établissement dans le cadre d'ERASMUS et des contrats de recherche et de coopération avec les Etats de la Caraïbe (dérogation à la GAOM)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	26

La motion est approuvée à l'unanimité.

Merci. Nous avons fini avec les affaires budgétaires et financières, nous passons aux affaires institutionnelles.

3- PROJET STRATEGIQUE DE L'UNIVERSITE

M. le Président Eustase JANKY – Concernant le projet stratégique de l'Université, j'avais demandé aux deux Vice-présidents de travailler sur le projet stratégique de l'université et polaire. Je me suis entretenu avec le Ministère qui m'a dit que le projet stratégique de l'Université ne peut pas être le projet polaire, que chaque pôle se développe dans son environnement et a son propre projet stratégique. Ils m'ont clairement dit que ce sont les grands axes que je dois mettre dans ce projet stratégique et m'ont demandé d'éviter de dépasser quatre à cinq feuilles. Concernant les projets polaires, je pense qu'il faudrait faire à peu près la même chose pour rester à peu près cohérents. Il faut savoir que le Ministère reçoit le Président de l'université, les deux Recteurs et les deux DRRT le 22 mai. Je présenterai le projet stratégique de l'Université. A cette occasion, les points spécifiques des pôles qui ne feraient partie du projet stratégique seront présentés au Ministère. Le Vice-président du pôle Guadeloupe m'a envoyé son projet stratégique. Je pense qu'il faudrait faire voter les projets stratégiques polaires par le Conseil, il faudrait essayer de les faire passer devant les conseils comme nous faisons passer le projet stratégique de l'Université au niveau du Conseil d'Administration. Je pense que nous aurons plus de poids, ça pourra également nous servir de base pour le développement des pôles. C'est un vrai projet stratégique polaire qui nous permettra de savoir sur le long terme, les points sur lesquels nous mettrons nos moyens. On prévoit les moyens sur un projet spécifique des pôles. C'est la discussion que j'ai eue avec le Ministère qui a fait que j'ai changé un peu de stratégie pour vous permettre de mettre plus pour le développement de chaque pôle. Monsieur VIRASSAMY.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – J'ai considéré le projet stratégique qui est proposé et j'entends parfaitement qu'il faut tenir compte de ces différences de situation des pôles et que chaque pôle puisse avoir une stratégie de développement qui tienne compte de sa singularité. Je me demande s'il ne faudrait pas qu'il y ait une harmonisation dans la présentation pour des raisons simples. Ces raisons simples concernent les préoccupations de recherche et les préoccupations d'enseignement. En matière de recherche, vous savez mieux que moi qu'il y a les difficultés budgétaires de l'Etat qui est obligé de rationaliser, même de raréfier ses dotations concernant les recherches, de telle manière qu'il est permis de se demander si le temps n'est pas venu, sur un territoire donné, de faire en sorte que tous les opérateurs de l'Etat aussi bien l'Université que les grands groupes de recherche se regroupent au sein d'un Groupement d'Intérêt Scientifique, de telle manière que l'argent ne soit pas gaspillé, qu'il y ait des projets véritables qui soient financés. Imaginez par exemple que si l'Université ait quelques fonds ou que tel ou tel groupe de recherche ait quelque fonds et veuille répondre tout seul à un ambitieux projet de recherches, il ne le pourra pas alors que si l'ensemble des forces de recherche qui dépendent de l'Etat se regroupent par un effet de levier, on le pourra. C'est la raison pour laquelle je pense fondamentalement que la recherche devrait être regroupée sur chaque territoire au sein d'un GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique). Il en va de même pour l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur n'est pas et ne peut pas être une marchandise, certes, un service comme un autre. Il y va de l'intérêt général, c'est la raison pour laquelle je constate à mon vif déplaisir que sur le pôle Guadeloupe mais surtout sur le pôle Martinique, il y a beaucoup d'institutions qui se développent. J'ai vu récemment cet institut créé par l'archevêque de Martinique qui pose problème parce que ça nous concurrence terriblement. Je me demande dans quelle mesure, il ne faudrait pas faire en sorte qu'il y ait aussi en matière d'enseignement, un regroupement dans lequel notre Université serait leader. Je pense à un Groupement d'Intérêt Public enseignement supérieur de sorte que – c'est ça l'intérêt de la manœuvre – toute institution qui voudrait dispenser de l'enseignement supérieur, devrait obligatoirement faire partie du GIP mis en place par l'Etat, ce qui permettrait à notre Université d'avoir des partenaires qui leur proposeraient l'enseignement supérieur. Je pense que c'est une stratégie importante aussi bien en matière de recherche, qu'en matière d'enseignement.

M. le Président Eustase JANKY – J'accepte avec beaucoup de plaisir les propositions du Professeur VIRASSAMY. Je pense qu'il y a beaucoup de gens qui font leur marché aussi au plan formation chez nous comme en Martinique. Je pense qu'à un moment donné, il faut mettre l'accent sur ce problème et

essayer de voir comment on peut régler cette situation. Sur la recherche, c'est fait au plan central, il faut avoir un consortium avec les laboratoires des organismes de recherche pour notre université. Quand j'ai dit que chaque pôle a son développement spécifique dans son territoire, ça n'empêche pas à un pôle de proposer un mode de fonctionnement pour son développement. Ce mode de fonctionnement peut être un consortium avec les organismes de recherche et les laboratoires de chacun des pôles. Mais là aussi, il faut avoir une réflexion sur les formations. Je pense que nous ne pourrons pas gérer cela aujourd'hui, il faut d'une vraie discussion au niveau des pôles, il faut identifier les formations qui se font au niveau des pôles mais qui ne passent pas par l'Université. Il faut également identifier les personnes qui mettent en place des instituts ou autres, au niveau des territoires, voir qui leur donne l'autorisation de développer ces instituts, avec qui ils vont délivrer les diplômes, s'ils pensent le faire avec nous, s'ils la capacité de délivrer des diplômes etc. ce que je ne crois pas. C'est tout ce travail qu'il faut faire en amont pour essayer d'identifier les problèmes afin de mettre en place une stratégie.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Il faut quand même rappeler les termes du code de l'éducation qui (*inaudible*) que le Ministère (*inaudible*) universitaire. Cela signifie qu'en réalité n'importe qui ne peut pas faire de l'enseignement supérieur où il veut. Cela signifie que les associations décident de développer de l'enseignement supérieur grâce à une convention passée avec telle ou telle université de Métropole et elle délivre ici des Masters (*inaudible*) invraisemblable. On tourne de cette manière, la règle en disant que c'est le Gouvernement qui est maître de (*inaudible*) universitaire. Peut-être faudrait-il se rapprocher non seulement de la CPU pour l'en informer mais également du Ministère pour que le ménage soit fait parce que sur notre territoire avec une université fragile, nous ne pouvons pas avoir une telle concurrence, surtout à bas coût, telle que ce que nous le constatons dans nos deux territoires.

M. le Président Eustase JANKY – Mme BERTIN demande la parole.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – J'ai également lu avec beaucoup d'attention ce document parce que c'est notre avenir. Je souhaite que l'on puisse construire un avenir sur pour notre université mais j'ai deux remarques. Nous avons beaucoup travaillé sur le pôle Martinique, il y a eu plusieurs rencontres pour réfléchir à cette politique de site. Je pense que c'est clair pour tout le monde, une politique de site c'est pour l'établissement. Les réflexions se font et après il s'agit de parler pour l'établissement. Dans ce que j'ai pu voir dans le document, il m'a semblé – je ne dis pas qu'il n'est pas bien fait – mais il m'a semblé qu'il restait un peu trop général et qu'il ne montrait pas assez l'originalité de notre Université, l'Université des Antilles. Il me semblait qu'un document de politique de site servait à mettre en valeur les éléments d'une Université – ceux que n'auraient peut-être pas les autres universités – pour en faire sa carte de visite et que ça lui permette de faire son chemin, en tout cas de jouer les cartes qui sont positives pour elle. J'ai l'impression que c'est un peu général et ne (*inaudible*) pas assez l'enracinement pour pouvoir répondre aux besoins de nos territoires. Je me suis posée la question, par rapport à cela je pensais au départ que c'était les travaux que nous avons déjà faits qui avaient été réunis avec concertation, dialogue pour que nous puissions aboutir à ce document. Il me semble (je répète bien) tout en sachant qu'il y a eu des réunions en Guadeloupe, il y en a eu en Martinique, est-ce qu'avant de proposer ce document, il ne faudrait pas – c'est une question – prendre ce qui a abouti en Guadeloupe et les conclusions qui ont été faites en Martinique, prendre le temps de se réunir par rapport à cela pour faire mûrir ce projet de notre établissement et être sûr que dans le document général qui va représenter l'ensemble de notre établissement, nous ayons bien mis les marqueurs essentiels qui ont été obtenus tant par la Guadeloupe que par la Martinique et qui vont assurer notre avenir.

M. le Président Eustase JANKY – Je répondrai après. Monsieur ALICE.

M. Jean ALICE (*Personnalité Extérieure 971*) – Mon intervention se situera à deux niveaux. D'abord, j'adhère tout à fait aux propos du Professeur VIRASSAMY quant à la création de ces pôles particuliers

parce que quand je vois les universités canadiennes qui viennent chasser nos meilleurs éléments sur nos terres, cela me pose un certain nombre de problèmes. J'ai vécu des situations un peu paradoxales avec la Chambre de Commerce par exemple sur les classes préparatoires où dans mon ancienne vie, j'avais à gérer les élèves étudiants des classes préparatoires commerce de la Chambre de commerce ainsi que ceux de mon lycée. Il y avait – chose tout à fait ubuesque – des enseignants de classes préparatoires de mon lycée qui me demandaient des dérogations pour aller enseigner dans une autre classe préparatoire. J'avais bien sûr refusé, le Recteur de l'époque m'avait suivi mais cela génère... je dirai une certaine confusion et une fausse rivalité qui obère les véritables objectifs auxquels on doit s'astreindre. La deuxième partie de mon intervention concerne le projet stratégique... je dirai enfin une pensée stratégique à l'Université, enfin une pensée stratégique où sont clairement définies... il y a une phrase que je retiens « *la visibilité sera d'autant plus grande que l'établissement sera en mesure de se construire une identité propre* ». Le terme identité propre me plaît beaucoup parce que nous sommes la fusion de deux territoires et que la pensée globale que vous avez voulu coucher sur le papier nous satisfait.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Madame KECLARD ou Madame FRANCOIS-HAUGRIN. Madame FRANCOIS-HAUGRIN, allez-y.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pole Martinique) – Vous avez expliqué, Monsieur le Président, que c'est le projet stratégique de l'Université des Antilles. Vous avez expliqué l'exercice qui vous a été demandé par le Ministère mais je crois qu'il est quand même fondamental de bien asseoir ce projet stratégique dans un cadre harmonisé puisque l'Université des Antilles est constitué de ses deux pôles universitaires. S'il n'y a pas ce travail de concertation en amont avec les pôles universitaires qui devront de toutes les façons s'inscrire dans le projet stratégique de l'université pour décliner les projets de pôle, on peut se retrouver dans des difficultés parce que les pôles ne se reconnaîtront pas dans le projet qui aura été proposé pour l'Université des Antilles. Or, aujourd'hui nous avons la matière de par la politique de site qui est en train d'être écrite et qui se réalise dans d'excellentes conditions, avec des réunions thématiques qui sont quasiment terminées – il ne reste plus qu'un atelier supplémentaire qui se tient aujourd'hui d'ailleurs sur le pôle Martinique – et avec des séquences d'harmonisation qui ont déjà été réalisées entre la Martinique et la Guadeloupe, avec des décisions concertées qui sont prises. Je crois vraiment qu'il serait opportun que nous puissions prendre ce temps, peut-être très court, parce que les synthèses sont quasiment abouties; que nous puissions prendre le temps de nous appuyer sur ces synthèses de politiques de sites pour réaliser un document qui soit encore plus en cohérence avec nos besoins territoriaux mais également avec l'écosystème dans lequel nous sommes et qui caractérise, qui spécifie nos territoires. Le document que vous présentez est un document très intéressant mais je pense qu'il faudrait le spécifier parce qu'on ne définit pas très clairement l'originalité, la spécialisation par rapport à ce qui nous identifie, par rapport à ce qui nous caractérise. Il faudrait surtout mettre vraiment en exergue ce que nous sommes en capacité d'apporter à l'espace français et qui justifierait notre attractivité parce que nous serons les seuls à les proposer. Je crois que le Ministère a besoin de comprendre en quoi l'Université des Antilles se caractérise et se différencie dans le paysage des universités françaises. Que pouvons-nous apporter ? Qu'est-ce que l'UA peut apporter et que les autres ne peuvent pas ? Pourquoi un étudiant viendra chez nous plutôt qu'ailleurs et aussi comment pouvons-nous inciter un étudiant, qu'il soit de chez nous ou d'ailleurs, à réaliser son cursus chez nous par rapport à nos spécificités ? Nous avons la matière aujourd'hui pour armer le document et le rendre beaucoup plus crédible dans notre écosystème d'une part et d'autre part, le rendre crédible par rapport au fait qu'il soit cohérent déjà avec la concertation qui s'est mise en place au niveau de chacun des pôles universitaires puisque c'est un projet d'établissement dans lequel les deux pôles universitaires doivent se reconnaître. Je proposerais dans un premier temps que l'on puisse réaliser un amendement du document avant de le proposer au Ministère.

M. le Président Eustase JANKY – Je vais vous répondre. Madame KECLARD puis Monsieur GEOFFROY et M. GERARDIN.

Mme Lisiane KECLARD (*Personnalité Extérieure 971*) – J'interviendrai surtout au sujet de la recherche et ce à deux niveaux. Concernant le projet stratégique et la politique de site, je participe à l'écriture de la politique de site et je pense effectivement que le projet stratégique pourrait énormément se nourrir du travail accompli par la politique de site. Je me pose des questions sur ces deux documents. Est-ce qu'ils ne doivent pas se nourrir l'un de l'autre et être réalisables en même temps ? Je n'ai pas très bien compris pourquoi le projet stratégique de l'Université y apparaît alors que nous travaillons encore sur la politique de site. Pour moi, ça devrait être fait en complémentarité surtout que la politique de site est faite pour l'université qui est moteur au niveau de la politique de site mais aussi l'ensemble des organismes de recherche. Pour répondre à Monsieur VIRASSAMY et vu aussi les difficultés que nous avons à faire les choses en cohésion entre la Guadeloupe et la Martinique – je pense que tout le monde est d'accord autour de cette table – je trouve que si on fait des Groupements d'Intérêt Scientifique, il faut absolument qu'ils associent des organismes de recherche de l'Université sur les deux pôles. Je pense que ce n'est pas une bonne chose de mettre encore des structures, tout au moins au niveau de la recherche, d'autant que les organismes de recherche sont en général présents sur les trois sites : Martinique, Guadeloupe, Guyane. Je pense qu'au niveau de la recherche, c'est suffisamment difficile. Nous sommes suffisamment peu nombreux pour faire encore des structures éclatées, on gagnerait peut-être à faire des structures en commun.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*V/P CA*) – Merci Monsieur le Président. Je voudrais apporter quelques précisions puisque j'ai pu assister aussi aux échanges avec le Ministère à ce sujet. L'exercice qui a été demandé n'est pas un exercice de détail, le détail relève des pôles universitaires. Les pôles peuvent choisir des directions différentes. Dans ce cas, on n'est pas obligés d'harmoniser des choix qui sont orthogonaux, qui sont divergents et pourtant tous dans un cadre légal totalement sensé mais qui relève de réalités différentes. Ce qui a été demandé, ce sont des orientations qui sont des orientations stratégiques de l'établissement. La politique de site, c'est là aussi des choses très, très concrètes. Une fois que vous entrez dans le détail, vous entrez dans les composantes, dans les pôles. Or là, ce n'est pas le cas, ce n'est pas ce qui est souhaité. Les pôles ont leur réalité, ils définiront eux-mêmes leurs stratégies de développement, leurs projets stratégiques. Nous avons donc des orientations d'unité, de visibilité, d'attractivité, de mobilité d'étudiants etc. le texte est court mais je pense que ce sont des choses sur lesquelles tout le monde peut se retrouver. Maintenant, comment chacun décline ses propres stratégies ? Chacun est libre de le faire à travers son conseil de pôle et les discussions avec les Vice-présidents sur les pôles et les acteurs locaux. Là, il ne nous était pas demandé de faire un travail de détail parce que lorsqu'on parle de détail, on descend forcément au niveau des pôles universitaires et ce n'est pas l'objet de ce document.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Une question un peu factuelle, si on reprend la 3^{ème} page où vous parlez de « l'unité de l'école doctorale » est-ce que le projet stratégique de l'établissement propose une seule école doctorale ? Ma deuxième question porte sur... j'entends M. VIRASSAMY parler de GIS, je comprends bien ce propos mais en même temps, je ne comprends pas trop la redite de l'Etat français vis-à-vis de notre Université et de nos territoires, sachant que nous avons une politique de site qui existe, des contrats de site qui existent, nous dire qu'il ne faut qu'un contrat de site alors que nous pourrions en avoir deux, ce qui n'empêche pas l'unité de l'établissement. Nous avons la possibilité de faire des regroupements de communes où l'Université est de droit chef de file des organismes d'enseignement

supérieur et de recherche d'un territoire. Tous ces instruments existent et l'Etat nous met dans des situations où nous ne pouvons pas exploiter les outils juridiques de l'Etat lui-même.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous accorde encore deux questions puis je répondrai à l'ensemble des questions. Monsieur GEOFFROY, et puis Madame BERTIN, et puis après, je réponds.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Madame BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Suite à la réponse de Monsieur le V/P CA, je voudrais simplement dire que quand je me suis exprimée, il ne s'agissait pas du tout de parler de détails mais au contraire, de revenir à ce qui a été évoqué par un autre membre du CA quand nous avons commencé cette discussion, à savoir bien marquer notre identité propre, l'identité de notre Université. Nous avons une université avec deux pôles, Monsieur le Recteur nous l'a rappelé, il y a d'autres établissements qui travaillent aussi avec plusieurs bras qui se réunissent mais de toute façon, notre but est bien de montrer – je le pensais que c'était ça la politique de site – quels sont les éléments fédérateurs qui marquent cette identité. Ce n'est pas du tout du détail, me semble t-il. Il me semblait – au risque de me répéter – que l'on ne pouvait (*inaudible*) à l'idée que ce texte aurait été **connecté** des travaux qui ont été faits par les collègues sur chacun des pôles. Nous ne sommes pas pressés, peut-être pouvons-nous attendre un prochain CA pour que nous ayons le temps de faire remonter ce qui s'est fait sur chaque pôle, de rediscuter, ce qui ne signifie pas que l'on va transformer les phrases qui sont là, pas du tout – c'est un très bon travail qui nous est présenté – mais simplement lui donner une visibilité identitaire particulière pour que le Ministère sache qu'il s'agit particulièrement de l'Université des Antilles et pas de n'importe quelle autre université et qu'il y a aussi des projets qui sont (*inaudible*).

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur le Recteur ?

M. Mostafa FOURAR (*Recteur de Guadeloupe, Chancelier des universités*) – Juste pour confirmer l'état d'esprit de ce document qui ne se veut pas être un rapport d'activité. Ce sont vraiment des orientations politiques de l'établissement, indépendamment des politiques de site. Là aussi, si je devais reprendre, l'exemple lorrain, je dirais que ce document qui est attendu de l'Université de Lorraine, ce n'est pas le développement de politique par sites, pourtant il y en a un certain nombre, ce ne sont plus 11 écoles mais carrément des territoires. Il y a l'instance qui fait évaluer l'établissement, qui demande des comptes ; à ce moment-là il y a des visites, des projets qui sont développés. Je trouve qu'il correspond globalement aux orientations qui sont demandées par le Ministère. Pour ma part, je regrette juste l'absence d'un élément important, parce que c'est vrai que c'est très important d'insister sur l'ambition en termes de recherche, de formations d'excellence. Mais n'oublions pas les étudiants qui sont en difficulté et particulièrement un taux de boursier qui est très important dans notre Université. Il aurait peut-être fallu afficher très clairement une volonté de travailler dans le cadre de la nouvelle loi qui a donné un peu de moyens pour l'orientation sur la réussite des étudiants.

M. le Président Eustase JANKY – Professeur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*V/P CA*) – Monsieur le Président me demande d'intervenir concernant la question de Monsieur GERARDIN sur les écoles doctorales. Nous avons une seule école doctorale, il y a de cela peut être trois ans ou quatre ans, il y a eu une expérimentation de scission de cette école doctorale en deux écoles doctorales. Elle a été reconduite parce que nous n'avons pas changé de contractualisation pour l'instant. Il nous est demandé de faire en sorte que les deux écoles doctorales fonctionnent de manière équitable et de manière unitaire parce que l'impression qui se dégage est que les choses ne se

passent pas de la même façon des deux côtés. Sur le terrain, par exemple, il y aurait une volonté de rattacher chaque école doctorale à un territoire quand on voit cela de l'extérieur et des étudiants de Lettres de Guadeloupe seraient en difficultés pour obtenir certains types d'éléments par rapport à l'école doctorale de Sciences humaines et que les étudiants de Sciences de Martinique seraient un peu défavorisés par rapport à leurs collègues de Guadeloupe lorsqu'il s'agit de l'école doctorale de Sciences. C'était une phase expérimentale. On le remarque aussi au niveau des bourses de thèse qui sont attribuées. Je crois qu'il y a un déficit au niveau de l'école doctorale de Sciences humaines. Il y a moins de bourses attribuées qu'à l'école doctorale de Sciences alors que normalement, parfois on a un nombre pair de bourses, quatre par exemple donc ce n'est pas très compliqué d'en allouer deux d'un côté et deux de l'autre. Pourtant, on se retrouve parfois avec trois bourses en Sciences et une en Lettres. Il y a un petit problème de fonctionnement, il faut ramener de l'unité. C'est ce que dit le document.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Vous savez Monsieur, ça ne me dérange pas qu'il y ait une seule école doctorale. Cela me dérange encore moins si elle est en partenariat avec les autres universités de la Caraïbe.

M. Michel GEOFFROY (V/P CA) – Le ministère nous fera ses propositions par rapport à ces contraintes. Nous, nous devons garantir l'équité au niveau des doctorants qui en profitent.

M. le Président Eustase JANKY – Madame NELLA.

Mme Aurélie NELLA (CTM 972) – Je voudrais abonder dans le sens de Monsieur le Recteur. Effectivement, s'il y a un élément qui m'a aussi interpellée, c'est la question des étudiants et de la vie étudiante qui ne transparait peut-être pas suffisamment dans le document. Je n'ai pas trop bien cerné l'objet de ce document. J'ai compris qu'il ne doit pas nécessairement être adossé à la politique de nos sites, mais quelle est la finalité de ce document ? Dans quel délai doit-il être rendu ? Par ailleurs, vous avez indiqué qu'il s'agissait d'énoncer des orientations et pas forcément des projets précis. J'avais une interrogation concernant le développement des formations professionnalisantes, c'est un très bon axe. Par contre, il est quand même précisé comme projet plus précis la création d'un centre de formation des apprentis. Dans quel cadre ce centre de formation nouveau s'inscrirait-il dans nos territoires ?

M. le Président Eustase JANKY – Actuellement, nous n'avons pas de centre de formation des apprentis au niveau de notre Université. Il n'y en a pas au niveau de l'université, nous travaillons avec les restaurants. Je pense qu'il est temps que l'Université s'arrête et prépare son centre de formation pour les apprentis. Ce sont les projets de l'Université. Pour l'instant, rien n'est mis en place. Nous proposons au Ministère, ce sont les grands axes. Je réponds à l'ensemble de ceux qui ont posé des questions, ce sont des grands axes. On ne demande pas de faire le projet d'un pôle. Il y a effectivement des choses qui manquent. Monsieur le Recteur a mis l'accent sur les étudiants. Je crois que là il faudrait mettre une phrase en lien avec la nouvelle proposition de « Parcoursup » je pense qu'il faut l'intégrer. Il ne faudrait pas que ce plan stratégique de l'Université remplace les projets polaires. Il ne faut pas non plus que nous mettions un maximum d'informations dans les plans stratégiques, ce sont des axes de développement qui tiennent compte de notre offre de formation, qui tiennent compte de la recherche et de la gouvernance. Effectivement, vous avez beaucoup parlé de la politique de site. C'est très bien. Je vous écoutais, ce que vous avez dit est très bien. Il faut savoir qu'après le 22 mai, le travail n'est pas terminé. Le travail n'est absolument pas terminé, nous aurons encore à travailler après le 22 mai. Cela veut dire que nous aurons à faire après le contrat d'établissement. Ce document n'est qu'une brique du contrat d'établissement. Le Ministère nous enverra des documents sur lesquels nous allons travailler et faire un contrat de site. Ce contrat d'établissement prend en considération le contrat de site que vous êtes en train de faire sur les deux pôles, ce qui veut dire que le travail que vous faites sous la houlette des deux Vice-présidents recherche est fondamental. L'harmonisation que nous ferons le 22 mai est fondamentale. Ce document

sera un élément du contrat de l'établissement, y compris le plan stratégique de l'établissement. Vous voyez que ce n'est qu'une brique. Ce que nous vous proposons aujourd'hui ce n'est pas un contrat d'établissement. Je suis incapable de vous dire comment nous allons nous positionner parce que c'est le Ministère qui enverra les documents sur lesquels nous allons travailler après le 22 mai. Nous avons déjà été interpellés pour mettre un CT et un CA avant la fin du mois de juin afin que le contrat d'établissement soit voté, qu'il passe devant le CT et devant le CA.

Mme Aurélie NELLA (CTM 972) – En fait, il y a peut-être quelque chose qui a été mal cerné. Au cours des réunions pour la politique de site pour la Martinique auxquelles j'ai participé, j'ai compris qu'il y avait un plan de site qui devait être réalisé et qui pourrait correspondre au projet stratégique de l'établissement et que dans un second temps, il y aurait le contrat de site qui allait décliner de manière plus précise les orientations qui auraient été définies dans le plan. C'est ce que j'ai cru comprendre d'où peut-être les interrogations sur la déclinaison du plan stratégique qui nous est présenté et la politique de site.

M. le Président Eustase JANKY – Ce n'est pas du tout la politique de site. La politique de site sera intégrée dans le contrat d'établissement. Ce n'est qu'après le 22 mai que nous aurons la feuille de route pour mettre en place le contrat de site. Ce n'est pas que je ne veux pas que l'on travaille aujourd'hui, vous me direz que j'ai pris du retard, c'est indépendant de ma volonté. Nous sommes incapables aujourd'hui de travailler sur le contrat d'établissement. Nous commencerons à travailler après le 22 mai en fonction des directives qui seront données par le Ministère. Madame Cécile BERTIN, puis Madame (inaudible) et nous arrêterons la discussion sur ce point.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines) – C'est un élément qui fait partie du document mais qui vient d'être évoqué. Je ne pensais pas qu'il s'agissait réellement de cela mais selon ce que je viens d'entendre par rapport à l'école doctorale... j'ai en effet vu une école doctorale, je pensais que c'était simplement pour rappeler que nous avons la même logique. En fait il y a deux thématiques, ce sont deux écoles doctorales, elles sont différentes mais il n'y a pas de polarisation de ces écoles doctorales. Je suis un peu inquiète de ce que je viens d'entendre parce qu'à mon sens, pour avoir fait partie de conseils scientifiques, je me rappelle des travaux difficiles et de la mauvaise situation de notre école doctorale. Nous sommes revenus de très loin, d'énormes efforts ont été faits par différentes personnes pour nous permettre d'avoir une école doctorale qui fonctionne. Ensuite, nous avons vu que cet effort a été poursuivi, en allant dans le sens d'une répartition sur les deux pôles également pour satisfaire les demandes de part et d'autre, mais qui n'est pas polaire. A mon sens, l'école doctorale montre bien que nous sommes un seul établissement avec deux pôles autonomes et que nous pouvons travailler ensemble et arriver à répartir les étudiants, répartir notre recherche et nos orientations. Nous venons justement d'avoir sur le pôle Martinique, un peu après sur le pôle Guadeloupe une cérémonie de remise de diplômes pour l'école doctorale. Il me semble que nos écoles doctorales fonctionnent très bien. Nous avons réussi à avoir une vitesse de croisière très intéressante. Je suis quand même inquiète de voir que l'on risque de fragiliser cela en changeant à nouveau le système, sachant que nous revenons de très loin. Je ne souhaiterais pas non plus que ce soit mal interprété, que ce soit vu comme un signe soit de désir de recentralisation, soit de préparation d'autre chose mais en tous les cas, je tiens à le dire, pour ma part, je suis fort surprise car nous avons réussi à refaire quelque chose de très solide pour nos écoles.

M. le Président Eustase JANKY – Madame BERTIN, je pense qu'il faudrait évaluer. C'était une expérimentation. Il faudrait l'évaluer pour savoir si les étudiants ont le dernier mot, si elle est positionnée équitablement pour tous les étudiants. Si on se rend compte que l'école fonctionne très bien, je pense qu'il faut faire attention pour ne pas géolocaliser les deux écoles, c'est une école doctorale ou si vous voulez ce sont deux écoles doctorales mais ce ne sont pas des écoles polaires. Les écoles peuvent se trouver n'importe où avec un directeur qui peut se trouver n'importe où. Il faut faire très attention. D'ailleurs, un des directeurs d'école doctorale l'a clairement dit samedi lors de la remise des diplômes en

Martinique. Il disait que les écoles doctorales sont thématiques, elles ne sont pas polaires. Il ne faudrait pas que l'on dise aujourd'hui qu'il y a une école en Guadeloupe et une école en Martinique. Il faut éviter de parler d'écoles polaires. Par ailleurs, je pense que nous pourrions savoir comment fonctionnent les écoles, c'était une expérimentation. Nous allons les évaluer et si l'évaluation montre que tout fonctionne merveilleusement bien, qu'il n'y a pas de problème, il n'y a pas de disparité pour les étudiants, je ne vois pas d'inconvénient. Si par contre, il y a quelques soucis pour une école, il faudrait se poser la question.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Monsieur le Président je n'ai jamais dit que les écoles étaient polaires, au contraire j'ai bien dit qu'elles ne le sont pas. Il est tout à fait judicieux de faire des évaluations pour voir la progression des différents éléments de notre Université mais est-il judicieux d'inscrire cela dans notre programme qui annonce notre avenir alors que nous n'avons pas encore discuté, nous n'avons pas encore évalué.

M. le Président Eustase JANKY – Concernant l'évaluation, vous savez bien que tout ce qui est évaluation scientifique pour les formations, c'est en lien avec le Ministère. Le Ministère a demandé à faire cette expérimentation, il fera l'évaluation et il nous dira. Il nous dira comment ça fonctionne et en fonction de cette évaluation, nous verrons comment ce sera positionné dans les années à venir. Ce n'est pas demain que je dirai que l'on va transformer les deux écoles doctorales en une école publique, je n'ai pas dit cela. J'ai dit que l'on va travailler, on va évaluer. Le Ministère nous proposera son évaluation et nous verrons ensuite s'il faut garder les deux écoles en l'état. Si le ministère et nous convenons que ça fonctionne bien, pas de problème, nous gardons en l'état. Le cas échéant, il faudra prendre des décisions. Je pense que nous sommes là pour construire. Il y a quelqu'un qui a parlé d'identité, c'est la construction de l'Université. Nous allons construire mais construire sur des bases réelles, sur des choses qui fonctionnent. Compte tenu des remarques faites par Monsieur le Recteur, je propose que sur le paragraphe formation, à la fin de la première phrase du deuxième paragraphe soit ajouté : « *L'université des Antilles a l'ambition de proposer une offre de formation innovante et en accord avec son environnement, en prenant en compte les nouvelles dispositions de la loi ORE* ». Si vous êtes d'accord, nous allons voter ce plan stratégique de l'Université. Mme FRANCOIS-HAUGRIN allez-y. Excusez-moi.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pole Martinique*) – Je voulais revenir... j'insiste mais c'est mon rôle, je suis administratrice et l'objectif c'est que nous soyons dans les débats, me semble-t-il. Je voudrais revenir sur la structuration, nous en avons longuement parlé, j'ai bien compris qu'il s'agit justement de développer les grandes stratégies et j'ai beaucoup insisté sur l'intérêt et la nécessité de spécifier l'originalité que nous apporterions. J'ai bien insisté aussi sur le fait que le projet stratégique de l'Université des Antilles se devait d'être en cohérence notamment avec la politique de site. Je crois vraiment nécessaire d'apporter cette spécialisation dans le document, d'abonder le document par cette spécialisation. D'autre part, je m'interroge car on dit bien que l'on est sur des éléments généraux dans cette politique de site, mais on voit apparaître dans ce projet stratégique, des éléments de précision qui sont peut-être sont des éléments concernant le contrat site. Le plan stratégique dit ce que nous allons faire et le contrat de site dit comment le faire. Quand je vois que l'on présente déjà « comment on fait ». On crée une école d'ingénieur. Comment on fait ? On crée un centre de formation des apprentis. Comment on fait ? On crée une cellule de valorisation. Vous voyez, il n'y a pas de la place pour revenir sur des éléments plus généraux mais qui précisent le positionnement de la stratégie de l'établissement dans son écosystème. On peut peut-être considérer que certains éléments qui sont à mettre en place dans le contrat de site ne soient pas aussi précisés dans ce plan stratégique.

M. le Président Eustase JANKY – Dernière question et je vais répondre. Deux dernières questions, des questions courtes, Madame Bertin, très courtes.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – La question est courte, je ne sais pas si la réponse sera longue. J'ai vu dans le document qu'il était question d'un campus santé, c'est n'est pas quelque chose dont nous avons beaucoup échangé. Pour moi, il est important d'en savoir un peu plus.

M. le Président Eustase JANKY – Je vais répondre. Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – J'ai vu cela rapidement hier soir, ce qui m'a sauté aux yeux c'est que mis à part quelques exemples, l'espace caribéen ne saute pas aux yeux. C'est un peu regrettable que vous parliez d'environnement, ce serait bien de parler en particulier caribéen etc. Voilà les remarques que j'avais à faire parce que précisément, dans une université caribéenne, il n'y a pas de valeur ajoutée par rapport ...

M. le Président Eustase JANKY – Pourrions-nous l'ajouter ? Je pense qu'il faut l'ajouter Monsieur le DGS, c'est important. Pour répondre à la question de Madame FRANCOIS-HAUGRIN qui a parlé de revenir sur le document. Rien ne vous empêche de faire remonter vos informations, remonter le plan stratégique de développement au niveau de pôles. Le Président va présenter le plan stratégique et lors de cette présentation, je ne manquerai pas de faire remonter les spécificités des pôles, les choses importantes au niveau des pôles qui pourraient venir alimenter le plan stratégique. S'il faut modifier ce plan stratégique, nous le ferons en fonction des remarques qui me seront faites par le Ministère. Je vous demanderai de faire voter vos plans stratégiques par vos pôles, de me les faire remonter afin qu'ils me servent de base de discussion avec le Ministère. J'avais demandé pour la fin du mois, faites donc remonter le plus tôt que possible.

Mme – Quel est votre planning pour l'application du plan stratégique de l'établissement ?

M. le Président Eustase JANKY – Le contrat sera signé en fin d'année, raison pour laquelle je vous ai dit qu'il faudrait que nous ayons un CT et un CA au cours mois de juin. Une fois le contrat signé, il sera applicable à partir de septembre.

Mme – L'évaluation financière de tous ces axes stratégiques a été faite ?

M. le Président Eustase JANKY – Il n'y a pas d'évaluation financière à ce stade, ce sont des axes stratégiques de développement. Concernant la question de Madame BERTIN au sujet des campus santé. Il y a déjà un campus en construction en Martinique. Nous n'avons pas la main sur les campus santé, ce sont les Présidents de Collectivité qui ont la main sur les campus santé et ils nous joignent à eux. Sur le campus santé, il n'y a pas que la médecine, il y a des écoles paramédicales, il y a d'autres formations qui se font dans les campus santé. Nous saisissons l'occasion pour permettre à nos deux pôles de se développer pour les formations médicales et paramédicales. Ça fait quelques années que le président de la Région Guadeloupe a avancé les 10 M€, depuis la présidence de Monsieur LUREL. Ces 10 M€ qui ont été conservés par cette mandature, qui sont encore là pour permettre justement de mettre en place ce campus santé. Le nouvel hôpital est en train d'être construit, ils saisissent l'occasion pour mettre en place le campus santé avec les écoles paramédicales. Nous allons travailler avec eux, nous ferons partie du comité de pilotage de manière à avoir notre mot à dire dans la mise en place de la Faculté de médecine, ce qui nous intéresse. C'est la Faculté de médecine qui nous intéresse. Il faut savoir aussi qu'on a également parlé dans ce document de la mise en place d'une Faculté de médecine de plein exercice. Cela fait des années que nous la demandons, maintenant il faut l'accepter, après la déclinaison c'est autre chose. Là aussi, je ne peux pas dire comment ce sera décliné. Nous avons un Doyen de la Faculté de médecine qui travaillera avec moi afin de faire cette déclinaison mais c'est maintenant qu'il faut demander. Je pense avoir répondu aux différentes questions. Nous passons au vote.

VOTE



Approbation du plan stratégique de l'université	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	25

Le plan stratégique est approuvé à la majorité des membres.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Excusez-moi. Comme Monsieur GERARDIN a motivé son vote, je voudrais expliquer.

M. le Président Eustase JANKY – Madame BERTIN, vous avez ...

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je voudrais juste motiver mon vote, comme le fait régulièrement M. GERARDIN à chacun des conseils d'administration. Je voudrais simplement dire que si j'ai voté contre c'est parce qu'il y a deux éléments qui me dérangent. Le 1^{er} est que nous aurions pu avoir plus de temps pour le dialogue pour pouvoir amender. Plusieurs propositions d'amendement ont été faites, on ne sait pas quelle forme elles peuvent prendre exactement. Nous aurions pu amender et remonter le texte une fois qu'il aurait été amendé aussi bien pour les étudiants la dimension d'augmenter un peu le délai que nous avons voulu amender et également le fait que l'on inscrive déjà quelque chose comme une école doctorale sans en avoir discuté auparavant me semble embêtant pour notre établissement.

M. le Président Eustase JANKY – Merci, merci beaucoup. Nous allons passer au point suivant.

5- AFFAIRES JURIDIQUES : ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2018

M. le Président Eustase JANKY – Vous avez le document dans votre dossier. Monsieur le DGS, vous pouvez prendre la parole sur ce point ?

M. Bruno MALHEY (*DGS*) – Simplement dire qu'il y a une obligation au niveau national de voter pour changer la composition, d'autant (*inaudible*) les actions et de faire procéder à des élections professionnelles en fin d'année civile. Pour cela, nous avons commencé – parce que c'est un travail de longue haleine – à nous réunir. Nous nous voyons encore après demain avec les organisations

syndicales. Il y a de plus une obligation de parité qui est un plus dans le renouvellement des instances au CT et il y a une obligation et c'est l'objet de la délibération, de faire apparaître la base sur laquelle, au sein de l'établissement ou du service de l'état concerné se répartissent les agents toutes appellations confondues en termes de sexe. Il apparaît ici, que sur 1180 agents, nous avons une proportion de 627 femmes soit 53 %, et 553 hommes soit 47 %, ce qui ne veut pas dire que l'on devra retrouver les proportions exactes au CT, mais c'est quelque chose qui doit être pris en compte dès le début.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – J'ai fait un retour en rappelant que l'art 31 de nos statuts dit que les titulaires et les suppléants sont élus pour quatre ans lors d'un (*inaudible*) organisé au niveau du CT, ça concerne les CTS parce que les CTS doivent être constitués par élection avec une élection simultanée. Là, on ne parle que de l'arrêté (*inaudible*). Je me pose la question de savoir s'il y a une délibération dans chacun des conseils de pôles sur l'élection du CTS. Je pose aussi la question de savoir si ça fait l'objet d'un vote aujourd'hui alors que nous aurons prochainement une discussion avec les organisations syndicales et qu'il y avait un point sur les élections professionnelles pour l'organisation des (*inaudible*) mais on a simplement posé la question de la date. On n'a pas parlé de (*partie de phrase inaudible*) vote au CA avant que (*inaudible*).

M. Bruno MALHEY (DGS) – Ce sera l'objet de décisions politiques. En ce qui me concerne, ce que je peux dire c'est qu'ici, c'est peut-être une délibération de principe, rien que de principe qui ne préjuge pas des travaux qui seraient peut-être menés au niveau polaire. Ensuite, lorsqu'il est dit dans l'article 31 des statuts que les élections sont parallèles. Si on regarde un peu de quelle manière cela se trouve avec la circulaire de 2017, il apparaît que ne sont concernées que les instances « principales ». Le CHSCT qui est par exemple une émanation du CT ne donne pas lieu à des élections particulières. Ici, par déduction, nous pourrions comprendre que les CTS résulteraient de la base élective qui elle sera polaire pour constituer le CT. L'élection aura bien lieu au niveau de chaque pôle, ce qui permettra de constituer les CTS. C'est ce que je vous disais en aparté ce matin.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – C'est simplement qu'un statut d'université, c'est un acte réglementaire, une circulaire n'est pas un acte réglementaire.

M. le Président Eustase JANKY – Je propose de ne pas voter sur ce point aujourd'hui. Il y a une réunion la semaine prochaine avec les syndicats,

M. Bruno MALHEY (DGS) – Cette semaine.

M. le Président Eustase JANKY – Cette semaine... je propose de poser clairement la question pour les CTS, éventuellement un vote pour le CTS. S'il faut faire le vote, à ce moment-là il faut faire aussi la répartition sur les pôles.

M. Bruno MALHEY (DGS) – Au niveau polaire.

M. le Président Eustase JANKY – Au niveau polaire parce que la répartition des femmes et des hommes n'est pas la même sur chaque pôle. A ce moment-là, il y a un travail à faire à ce niveau aussi.

M. Jack MOLINIE (VIP délégué à la répartition des moyens) – Je crains qu'il ne faille inscrire tout cela dans le Règlement Intérieur parce que ce sont des applications de nos statuts mais qui ont des formes très particulières parce que nous devons tenir compte des (*inaudible*). Dans notre Règlement Intérieur, nous allons devoir mettre tous les éléments qui nous permettent de bien cadrer les deux élections. Celle

du CT est cadrée par le Ministère pour l'établissement, celle des CTS n'est pas cadrée. Les CTS sont mis en œuvre dans la loi mais on doit pouvoir avoir notre propre cadre sur lequel nous serons entendus avec les organisations syndicales. Jusqu'ici, nous n'avons pas organisé les élections du CTS, nous devons faire en sorte de les cadrer pour l'organisation parce que pour l'instant, nous avons décliné les CTS à partir des CT.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – C'était juste à titre informatif.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense qu'il faut continuer ce travail, déjà lors de la réunion que vous aurez jeudi. Nous avons le temps de revenir pour ce vote.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Merci bien.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur le DGS, vous vous en occupez ? Nous allons passer au point suivant : affaires ressources humaines.

6- AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES

a) Poste BIATSS – Rehaussement de poste

M. le Président Eustase JANKY – Il y a un poste de BIATSS de catégorie B pour lequel on demande le rehaussement en catégorie A, c'est bien cela Monsieur le DGS ?

M. Bruno MALHEY (DGS) – Il y a deux points dans un seul. Il y a d'abord une création de poste qui fait partie des cinq postes qui avaient été fléchés dont trois pour le STAPS, celui-ci en faisait partie. Ensuite, il y a rehaussement de poste. C'est le point suivant qui concerne le remplacement d'un agent à la DRH de l'administration générale, passé de catégorie B à catégorie A, donc passé à ingénieur d'étude, une personne qui serait particulièrement chargée du suivi des carrières.

M. le Président Eustase JANKY – Pour plus d'information concernant les cinq postes donnés par le Ministère, je vous avais parlé déjà des deux postes que nous avons donnés. J'avais parlé du 3^{ème} poste en CT, je pense que les gens ont bien compris l'enjeu. Il y a une composante qui actuellement n'a qu'un administratif de catégorie B et un administratif de catégorie C qui présente un handicap et qui n'est pas opérationnel à 100 % pour environ 700 étudiants, voire un peu plus. Il y a deux ans, cette même composante a vu partir un de ses agents en catégorie B vers une autre composante qui était aussi déficitaire, avec le poste. On se retrouve donc avec une composante qui a un déficit énorme, avec un responsable administratif qui est en congé de longue maladie, on a une personne en catégorie B et une personne en catégorie C avec quelques difficultés. J'avais demandé à ce que l'on essaie de trouver un poste à affecter à cette composante qui a d'énormes difficultés. Ça fait d'ailleurs partie des filières en tension bien identifiées par le Ministère et j'ai décidé de mettre un poste fléché STAPS, un poste de catégorie B. Concernant le poste de catégorie B à rehausser en catégorie A. Actuellement, il n'y a personne au niveau des ressources humaines pour s'occuper des enseignants et des enseignants-chercheurs. La seule personne qui connaissait bien ce domaine a été reçue à un concours et est partie en Martinique. Actuellement, nous avons de grosses difficultés pour prendre en considération la carrière des enseignants-chercheurs. Compte tenu de la spécificité de ce poste, la spécialisation de ce travail, nous avons préféré passer un cadre de catégorie B à une catégorie A. Voilà les raisons qui font que nous demandons à élever ce poste de B en A. Il y a donc deux questions qui sont posées : mise à disposition

d'un poste fléché STAPS et rehaussement d'un poste de catégorie B à catégorie A. Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pole Martinique) – Concernant l'appellation de poste, il s'agit d'un poste de BIATSS que vous voulez positionner à l'UFR STAPS, c'est cela ? Dans le cadre des cinq postes qui ont été attribués par le Ministère ? Donc, (*inaudible*) sur le pôle Guadeloupe. Vous avez proposé une attribution à l'UFR STAPS. Effectivement, avec les besoins (*inaudible*) je comprends tout à fait. Mais, je voudrais dire également que nous avons des besoins (*inaudible*) sur le pôle Martinique. Aucun support BIATSS disponible. Le dernier exemple, c'est la cellule d'appui aux projets, une demande de l'établissement pour laquelle nous n'avons aucun personnel titulaire et aucun support de poste mais on nous a demandé de mettre en œuvre – pour ne pas dire un autre mot – avec des projets qui arrivaient déjà et pour lesquels il fallait trouver une solution. Je vous ai d'ailleurs avisé sur le fait que très ponctuellement, nous avons dû nous débrouiller avec les moyens que nous avons. Nous avons donc déplacé un personnel contractuel d'un service pour le positionner ponctuellement au niveau de cette cellule qui demande une spécialisation. Comment peut-on se positionner ne serait-ce que sur de la formation pour un agent contractuel que nous ne sommes pas sûrs de garder parce que nous n'avons pas les moyens pour cela ? Je suis déjà revenue vers vous et je vous ai dit l'importance qu'il y avait de positionner un personnel pérenne sur cette cellule d'appui aux projets. Très clairement, je dis « à quel moment va t-on donner un support de poste au pôle Martinique pour pouvoir travailler ? » Je comprends très bien que le pôle Guadeloupe ait besoin d'un support de poste. Vous expliquez, vous argumentez, mais je peux vous dire qu'il y a aussi des argumentations tout à fait valables pour positionner des supports de postes de BIATSS au niveau du pôle Martinique qui en a besoin. Nous travaillons avec beaucoup de contractuels et nous arrivons à financer pour beaucoup, parce que la Collectivité Territoriale nous donne une subvention chaque année, subvention qui se réduit, parce que les collectivités ont de moins en moins de fonds. Là, nous sommes sur des missions pérennisées par exemple une mission d'établissement et nous ne savons pas si nous pourrions la maintenir au-delà du mois de juin ou de juillet.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous écoute, je vous entends Madame FRANCOIS-HAUGRIN, il y a vraiment une urgence, il y a un vrai problème. Ce n'est pas une organisation supplémentaire, ce n'est pas une cellule supplémentaire que le Vice-président a mise en place, il n'a pas créé une activité supplémentaire pour me demander du personnel. Actuellement nous avons un problème au niveau d'une composante qui est une réalité, la composante ne peut pas fonctionner. En tant que Président de l'Université, il est de mon devoir de faire en sorte que les étudiants soient pris en charge tant au niveau de la scolarité qu'au niveau de l'inscription. Maintenant si on crée d'autres projets, si on crée d'autres cellules, il nous appartient de voir au niveau territorial, au niveau de chaque pôle, ce que nous pouvons faire. Il faudrait que chaque Vice-président me fasse un projet pour me dire ce qui manque sur le pôle, quels sont les personnels que l'on peut déplacer d'une composante à l'autre, d'un secteur à l'autre, de manière à couvrir l'ensemble des activités du pôle ou alors si véritablement, après avoir fait ce travail, on se rend compte qu'il y a des endroits où les composantes sont sinistrées, à ce moment-là, je me ferai un devoir de positionner un agent de BIATSS à ce niveau. Il faut savoir qu'en Martinique, il n'y a pas que la cellule, il y a d'autres secteurs qui sont sinistrés comme en Guadeloupe. Maintenant, il faudrait demander aux Vice-présidents de faire ce travail. C'est le travail des Vice-présidents.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pole Martinique) – En termes comptables, en 2016, trois supports de postes du Ministère donnés au pôle Guadeloupe ; en 2017, trois des cinq supports déjà sur le pôle Guadeloupe et maintenant vous nous dites très clairement que sur les deux supports restants, il faut que les deux Vice-présidents de pôles vous fassent remonter un projet pour évaluer la répartition éventuelle de ces supports entre le pôle Guadeloupe et le pôle Martinique. C'est bien ce que j'ai entendu ?

M. le Président Eustase JANKY – Madame la Vice-présidente, ce n'est pas un en Martinique et un en Guadeloupe, c'est l'Université qui fonctionne. S'il y a plus de besoins en Martinique, je mets plus en Martinique, il en est de même pour la Guadeloupe. Maintenant, nous sommes devant un véritable problème qui est le fonctionnement d'une composante qui est en place. Je n'ai pas créé une composante, je n'ai pas créé d'autres activités. Nous avons une composante qui ne fonctionne pas, les étudiants ne peuvent pas s'inscrire parce qu'il n'y a personne pour les accueillir. Je ne peux pas laisser les étudiants dans la rue. Le Ministère a bien identifié les filières en tension. Avant même qu'on ne les identifie localement, elles étaient déjà identifiées au niveau du Ministère. D'ailleurs, tous les problèmes que nous rencontrons actuellement au niveau de « Parcoursup »... si on a inventé une nouvelle plate-forme c'est en grande partie à cause des étudiants de STAPS, 52 000 étudiants de plus, il faut les mettre quelque part. Si nous ne nous organisons pas pour les accueillir à la rentrée universitaire, nous aurons de gros soucis. Je préfère encore mettre des moyens sur les composantes qui n'arrivent pas à fonctionner que d'aller créer une autre activité qui demande des moyens.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VP Pole Martinique) – La cellule d'appui a été créée, Monsieur le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Il faut s'occuper des composantes qui sont là pour prendre en considération la formation de nos étudiants. S'il n'y a pas d'étudiants, il n'y a pas de Professeurs, il n'y a pas d'université.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VP Pole Martinique) – S'il n'y a pas de recherche, il n'y a pas de Master, il n'y a pas non plus de Doctorats. Les étudiants de Master et de Doctorat sont concernés.

M. le Président Eustase JANKY – Il faut déjà qu'ils soient inscrits pour faire de la recherche et préparer le Doctorat. Nous allons voter le rehaussement de poste de catégorie B à catégorie A.

VOTE



Approbation du rehaussement de poste de catégorie B à catégorie A.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	26

Le rehaussement de poste de catégorie B à catégorie A est approuvé à l'unanimité.

Nous allons voter sur la mise en place d'un poste sur le pôle Guadeloupe chez les STAPS.

VOTE



Approbation de la <u>mise en place d'un poste sur le pôle Guadeloupe chez les STAPS.</u>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	26

La mise en place d'un poste sur le pôle Guadeloupe chez les STAPS est approuvée à l'unanimité.

M. le Président Eustase JANKY – Merci.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pole Martinique*) – Je n'ai pas bien suivi le 2^{ème} vote, excusez-moi.

M. Bruno MALHEY (*DGS*) – Il y a eu une inversion, nous avons d'abord voté sur le rehaussement du poste.

Discussions simultanées

M. Bruno MALHEY (*DGS*) – Le vote est fait, on ne peut pas revenir sur un vote.

Mme – C'était inversé.

M. le Président Eustase JANKY – J'ai présenté le point sur lequel nous votons. Je n'ai rien inversé.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pole Martinique*) – Je voudrais quand même préciser que nous étions sur le point concernant la création de poste et que j'ai compris que nous votions sur la création de poste lors du 1^{ier} vote. C'est dans ce cadre-là que j'ai exprimé mon vote. Je voudrais que ce soit bien précisé.

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons au point suivant.

b) Charges de mission

M. le Président Eustase JANKY – En réalité, nous avons un agent qui est en Martinique, qui travaille à l'ESPE, une chargée de mission en hygiène et sécurité. C'est quelqu'un qui travaille depuis un certain temps, qui n'a pas été valorisé, qui n'est pas payé pour sa charge de mission et qui consacre une grande partie de son temps à faire ce travail. Je demande que l'on puisse lui donner une charge de mission pour ce qu'elle fait déjà depuis un certain temps.

Mme – Il s'agit bien sans nommer la personne de... ?

M. le Président Eustase JANKY – Non, il ne faut pas la nommer. C'est une personne qui est déjà en place sur le pôle Martinique. Elle est là depuis un certain nombre d'années et n'a pas été valorisée pour Le travail qu'elle fait. Monsieur GERARDIN ?

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Je suis gêné de vous (*inaudible*) parce que c'était un point à l'ordre du jour du CT du 19 sur la date exacte, il n'y a pas eu la (*inaudible*).

M. le Président Eustase JANKY – C'est possible... c'est possible.

Mme – A t-on besoin de l'avis du CT ? Il me semble que les autres chargés de mission que vous aviez nommés n'avaient pas reçu l'avis du CT.

M. le Président Eustase JANKY – Si on peut passer, Monsieur GERARDIN, on passe. C'est un avis.

M. Bruno MALHEY (DGS) – Je crois que nous l'avons retiré parce que ce n'était pas nécessaire.

M. Jack MOLINIE (VP délégué à la répartition des moyens) – Juste pour rappeler que c'est l'investissement d'une collègue qui s'est beaucoup investie au moins ces quatre dernières années, voire un peu plus. Jusqu'alors, l'investissement qu'elle a mis en œuvre n'a jamais été pris en compte, ni financièrement, ni en termes de complémentaires. C'était vraiment pour rattraper l'erreur et valoriser la personne. A un moment donné, il faut tenir compte de ce qui est fait par quelqu'un.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Nous passons aux questions diverses.

M. Bruno MALHEY (DGS) – Nous n'avons pas voté.

M. le Président Eustase JANKY – C'est Monsieur MOLINIE qui m'a perturbé parce que j'étais déjà...

VOTE



Approbation de la charge de mission en hygiène et sécurité	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	26

Merci.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – J'ai voté pour ne pas pénaliser l'individu qui s'est effectivement investi mais c'est pour protester contre les erreurs y compris de représentation devant le Comité Technique.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup.

7- QUESTIONS DIVERSES

M. le Président Eustase JANKY – Il y a une question de Monsieur GERARDIN sur le RIFSEEP. Monsieur le DGS pouvez-vous donner l'information ?

M. Bruno MALHEY (DGS) – Sans revenir sur les textes qui ont articulé le RIFSEEP, le régime indemnitaire qui se substitue à l'ensemble des primes existantes dans la fonction publique, il est indiqué que pour certaines branches de catégories de personnels, cela s'appliquait à partir du 1^{er} janvier 2016, pour d'autres 1^{er} janvier 2017, pour d'autres encore – je prends l'exemple du personnel des bibliothèques universitaires – ça s'appliquera donc à partir de 2018 et il y a enfin des collègues (il faut dire les malheureux derniers de listes) pour lesquels ce sera à partir de janvier 2019. Le texte dit « à compter de... » A partir de là, les services de l'Etat ou les Collectivités Territoriales – puisqu'il y a une équivalence de traitement – doivent (*nous disent les textes*) agir dans des délais raisonnables. Qu'est-ce qu'un délai raisonnable ? Il y a une infinité de jurisprudences sur la question. Nous sommes évidemment dans un domaine assez flou. Le critère qui est généralement repris dit qu'en matière de création de droit – puisqu'il s'agit de cela – des catégories de personnes, il ne doit pas y avoir de vide juridique. Ici, puisqu'un régime indemnitaire se substitue à un autre, dire qu'il y a vide, non puisque lorsqu'un régime indemnitaire nouveau n'est pas appliqué, l'ancien régime continue à s'appliquer. C'est la première chose sur les délais de mise en œuvre par délibération.

Ensuite, là il y a un flou qui peut subsister « délais raisonnables », ça veut tout dire et ne rien dire mais il y a un principe qui est absolu ou presque, c'est celui de la non-rétroactivité des actes administratifs. Une délibération, une décision par un acte administratif quel qu'il soit, créateur de droit, ne peut pas rétroagir sauf dérogation expressément prévue par la loi, ce qui n'est pas le cas ici. Il y a eu, là encore, des jurisprudences assez nombreuses dont certaines appliquées au régime indemnitaire ou dans la rétribution pour sujétions particulières pour des élus ou des personnels administratifs qui ont été invalidées, qui ont été déclarées illégales parce qu'elles avaient agi avec rétroactivité. Donc ici, autant il serait permis – puisqu'on joue sur 17 jours, le CA du 17 janvier 2018 – de dire que cela s'applique à partir du 1^{er} janvier 2018, autant le juge administratif ne comprendrait pas que l'on fasse rétroagir une délibération de janvier 2018 au 1^{er} janvier 2017, voire au 1^{er} janvier 2016. Ce sont les éléments de droit que je peux apporter, comme le dira M. GERARDIN, c'est purement administratif.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Je voudrais juste une précision de la part de Monsieur le DGS. Il était prévu un alignement du taux de passage du taux 4 au taux 6.

M. Bruno MALHEY (DGS) – J'avoue que c'est une décision qui a été prise avant mon arrivée. Je suis un peu sec mais je ne voudrais pas dire de bêtises.

M. le Président Eustase JANKY – Avec le passage au RIFSEEP le taux 6 n'existe plus. Il est complètement supprimé.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – L'objectif était de passer au 6 avant le passage au RIFSEEP.

M. le Président Eustase JANKY – Nous avons l'obligation de mettre en place le RIFSEEP, nous n'avons aucune obligation de mettre en place le taux 6. J'ai mis en place ce qui était nécessaire et obligatoire pour l'Université.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Excusez-moi, M. le Président mais ça faisait partie des éléments de votre campagne.

M. le Président Eustase JANKY – Madame KIMBOO, ça fait partie du passé, ça a été supprimé par la mise en place du RIFSEEP qui est une obligation. J'ai mis en place le RIFSEEP, il y a eu sept réunions pour la mise en place donc je ne reviendrai pas maintenant, il ne faut pas me parler d'un taux 6 qui a été oublié depuis très longtemps. A ce moment-là, nous reviendrons sur les années antérieures, sur des

textes qui n'existent plus. Le taux 6 n'existe plus, je ne peux pas mettre en place quelque chose qui n'existe pas.

Question suivante, la question de Madame FRANCOIS-HAUGRIN concernant le retour de la visite de l'IGAENR. Nous n'avons pas la réponse. Nous en discutons ce matin encore avec Monsieur le Recteur, je lui demandais s'il avait reçu des informations. Il y a aussi le Recteur de la Martinique qui lui non plus, n'a rien reçu. Nous n'avons pas de retour des inspecteurs de l'IGAENR. J'espère que nous aurons ce retour, ils avaient dit fin mars-début avril, nous sommes pratiquement fin avril et nous n'avons rien. La dernière question de Madame FRANCOIS-HAUGRIN concerne la délégation de pouvoir. Je vais lui demander de reformuler sa question.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pole Martinique*) – Il ne s'agit pas de délégation de pouvoir mais de délégation de signature des Vice-présidents de pôles. Le 11 avril dernier, en tout cas en ce qui me concerne au niveau du pôle Martinique – je ne sais pas s'il en est de même pour le pôle Guadeloupe, vous me le direz – j'ai reçu la cinquième version d'une délégation de signature, à mon attention et signée par vous, qui supprimait des prérogatives en matière d'autorisation d'intervention de la force publique sur le campus du pôle. C'est en comparant les deux dernières versions que j'ai constaté cette restriction, puisque comme bien souvent, je n'avais eu aucune information de votre part concernant toutes les délégations de signature que j'ai reçues, sauf la première... d'ailleurs la première aussi, mais elle était cohérente. Je ne peux que constater à chaque fois que vous me transmettiez une délégation de signature par un courriel. Ma question est : qu'est-ce qui motive le fait que vous ayez supprimé encore des prérogatives au pôle Martinique par le biais de la délégation de signature qui est consentie à la Vice-présidente du pôle ? Je voudrais également savoir si c'est le cas pour le pôle Guadeloupe.

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANCOIS-HAUGRIN, je m'adapte. Je me suis adapté. On ne peut pas être juge et partie. On a des pouvoirs de police sur le pôle, le Président arrive au niveau du pôle, rien n'est fait pour accueillir le Président. Le Président vient voir les étudiants, rien n'est fait pour l'accueillir. Je ne vois pas quel pouvoir de police on a dans cette situation. Un pouvoir de police c'est quelqu'un qui a la capacité de maintenir l'ordre sur son territoire. Vous avez quand même été à la tête d'un mouvement au niveau du pôle Martinique, je pense que l'une des missions régaliennes du Président de l'Université, c'est d'assurer la sécurité dans son établissement. Compte tenu de cela, j'ai enlevé deux éléments de votre délégation, le fait de pouvoir porter plainte et le pouvoir de police. Voilà, la réponse est très claire.

M. Steve TRESFIELD (*Etudiant 972*) – J'aimerais rebondir sur le propos que vous avez tenu, vous avez dit qu'elle a été à la tête d'un mouvement. Elle n'a pas été à la tête d'un mouvement parce que c'est moi l'auteur du mouvement, c'est moi qui ai érigé les barrages avec les étudiants qui ont bien voulu me suivre parce que nous nous sommes battus pour une cause juste. Nous nous battons encore même s'il n'y a plus de barrage. Les barrages ont été levés parce qu'il y a les examens. Quand vous dire que c'est la V/P qui a été à la tête de ce mouvement, ce n'est pas vrai. C'était juste pour rectifier cela.

M. le Président Eustase JANKY – Je ne ferai pas un dialogue avec la V/P de pôle, ce n'est pas mon objectif, le Président reste au-dessus de tout cela. Mais je pense que les quelques réunions que j'ai eues avec vous dont la réunion par visio-conférence, c'est quand même la Vice-présidente qui menait l'action. C'est vous qui avez demandé une suspension de séance, c'est vous qui avez demandé à reprendre la séance, c'est vous qui avez présenté, c'est vous Madame la Vice-présidente.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pole Martinique*) – Monsieur le Président, il y a une mobilisation sur le pôle Martinique qui est menée par les étudiants. Le 22 mars, quand j'arrive sur le campus, je me rends compte de cette situation. Je vous appelle tout de suite pour vous exprimer la nécessité pour vous de venir sur le pôle Martinique parce que j'ai besoin de vous sur le pôle, dans la

mesure où il s'agit d'une revendication qui concerne une affaire de justice et que vous êtes le seul dans le cadre de votre délégation de pouvoir, vous êtes le seul à pouvoir assumer cette fonction. Vous m'avez répondu en me disant que vous m'aviez transmis un mail que j'ai reçu par la suite, qui ne répondait pas aux questions et vous êtes venu le mardi suivant. C'est vous qui avez voulu passer par moi, en me demandant d'informer le collectif étudiants du fait que vous alliez venir sur le pôle. Je vous ai d'ailleurs répondu que je n'étais pas un porte-parole pour ce collectif d'étudiants. Il vous avait interpellé, vous, et que je n'avais pas à être au milieu de cette affaire. Je vous l'ai dit, Monsieur le Président. Je suis très surprise d'une part d'entendre que j'ai été à la tête d'un mouvement sur le pôle. C'est faux, c'est complètement faux. D'autre part, quand vous me dites que je n'ai pas pu maintenir l'ordre sur mon pôle, c'est faux, c'est complètement faux. Il y a une mobilisation, j'étais présente parce que je me devais justement d'évaluer la situation, d'être en lien avec les renseignements généraux et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de débordement. Je vous rappelle qu'il y a eu une situation similaire en Guadeloupe quelques temps avant, que vous avez géré complètement différemment. Il y a eu une mobilisation d'étudiants de l'UFR STAPS, vous l'avez écrit, la communauté universitaire possède ce document que vous avez transmis, qui expliquait que les étudiants s'étaient mobilisés, qu'ils avaient érigés des barrages devant les portes de l'Université et que vous étiez arrivé tout de suite pour discuter, échanger avec eux et apporter des solutions. Quelle différence y a-t-il entre ce qui s'est passé sur le pôle Guadeloupe et ce qui s'est passé sur le pôle Martinique ? La seule différence, c'est que l'objet était différent mais la forme était la même. Sauf que vous avez répondu tout de suite en Guadeloupe et qu'en Martinique vous avez fait le choix d'attendre cinq jours pour venir sur le pôle. Expliquez-moi, expliquez-moi Monsieur le Président, ce que vous appelez maintenir l'ordre sur un pôle ?

M. le Président Eustase JANKY – La différence est très importante Madame FRANCOIS-HAUGRIN. Si le Président avait ses bureaux à Pointe-à-Pitre, à Morne à l'eau ou ailleurs, il ne serait pas venu. Il y a un Vice-président de pôle qui aurait géré son affaire. Moi, je dois rentrer dans mes bureaux pour travailler et là, la porte est fermée. Je suis obligé de partir pour aller travailler. Je ne peux pas non plus rester à l'écart de mon bureau. Si j'avais pu travailler à l'extérieur je l'aurais fait, mais je n'ai pas pu. La deuxième chose, vous dites que vous m'avez demandé de venir tout de suite, ça veut dire laisser tout ce que je fais et venir tout de suite ? Pourquoi ? Parce qu'en réalité, ça a correspondu à un mouvement national le jour même du blocage en Martinique. Lundi, vous saviez très bien que vous aviez aussi une réunion ici, la conférence des doyens et des directeurs de composantes, plus les Vice-présidents de pôle.

J'ai dit tout simplement que j'allais venir mardi, j'ai pris la décision le vendredi, les billets d'avion étaient déjà pris – la réunion a eu lieu en présentiel, si je ne me trompe – pour le lundi, nous avons fait une réunion ici. Certains Doyens présents étaient là lors de cette conférence des Doyens et Directeurs le lundi. J'ai dit que je viendrais le mardi, ce que j'ai fait. Le mardi, à mon grand étonnement, alors que je viens discuter avec les étudiants dans la salle de conseil, je me rends compte l'on m'accueille au bas de l'Université. Je pense que s'il n'y avait personne avec moi, je serais peut-être reparti. Heureusement que j'avais mon Cabinet qui a parlementé avant, qui m'a demandé de sortir de la voiture, de monter à pied. Quelle humiliation ! Monter à pied avec des caméras, des appareils photos branchés sur vous déjà quand vous êtes assis dans la voiture et une fois que vous êtes sorti. Pire, on m'a accompagné jusqu'au départ avec des chants, un comportement qui n'est pas digne pour accueillir un président qui arrive. Ce n'est pas Monsieur JANKY, c'est le Président. Personnellement je m'en moque, mais il y a des fonctions, il y a un respect pour les fonctions. Là, il n'y a eu aucun respect pour la fonction de Président. Le Président a été accueilli comme un vulgaire bandit. Quand vous prenez la parole, il faut quand même méditer sur ce qui arrive à un Président qui vient discuter avec les étudiants. De plus, quand j'arrive dans cette salle, il y a un parent d'élève qui n'a rien à voir à l'université qui m'insulte, c'est quand même grave, c'est grave, c'est très grave. J'arrête là la discussion parce que sinon, je vais dire tout ce que j'en pense et ce n'est pas très bien. Merci beaucoup.

(Fin de la réunion 13h00).